



ÉCONOMIE

Microsoft déclare la guerre à Google

Page B 1



CULTURE

Montréal appuie le Quartier des spectacles

Page B 8

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

VOL. XCVIII N° 49

LE MERCREDI 7 MARS 2007

88c + TAXES = 1\$

HOMOPHOBIE

L'égalité sociale n'est pas acquise au Québec

L'intolérance subie par André Boisclair est répandue, souligne un rapport

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Les propos homophobes tenus récemment par l'animateur Louis Champagne à l'endroit du chef péquiste André Boisclair et de son candidat Sylvain Gaudreault sont venus crûment rappeler que l'homophobie existe bel et bien au Québec. Un rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse est venu renforcer ce sentiment hier en montrant que l'égalité juridique obtenue par les communautés lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT) tarde à se traduire en égalité sociale. Mais les événements des derniers jours auront tout de même permis de créer un débat jugé « positif » par la commission.

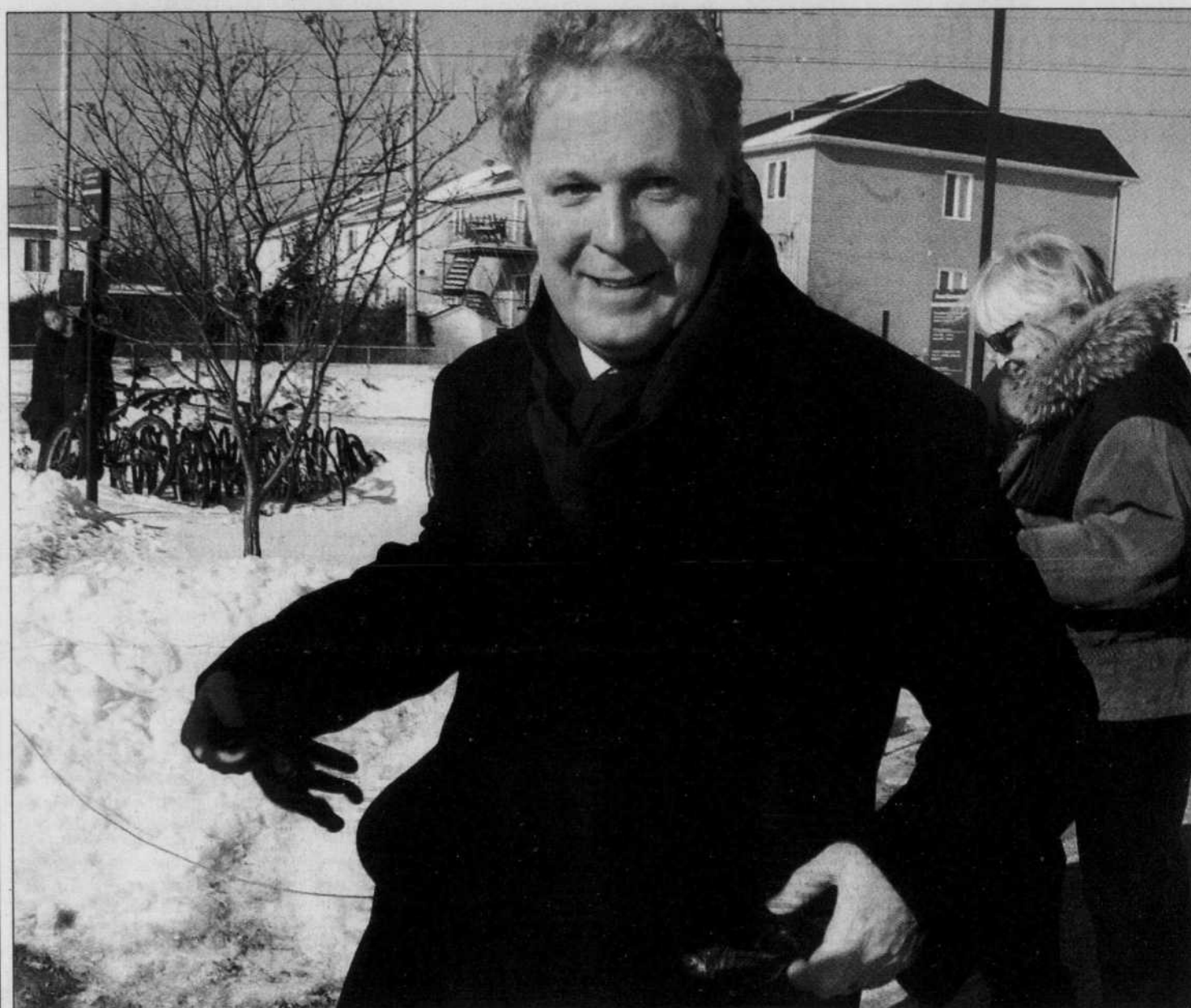
Refusant de commenter la portée politique de propos homophobes sur le cours de la campagne électorale, le vice-président de la commission, Marc-André Dowd, a salué la réponse unanime

VOIR PAGE A 8: ÉGALITÉ

■ Louis Champagne retiré des ondes, page A 2

Charest agite le spectre de la partition

Le chef libéral soutient avoir commis un lapsus



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean Charest menait campagne hier à Deux-Montagnes, où il a déclaré que le Québec n'était pas indivisible. Il a plus tard déclaré qu'il avait commis un lapsus.

ANTOINE ROBITAILLE
ROBERT DUTRISAC
HÉLÈNE BUZZETTI

Jean Charest a affirmé hier en anglais: « Je ne crois pas que le Québec serait indivisible » après un OUI. Mais dans un communiqué diffusé en catastrophe à 18h38, il a soutenu avoir commis un « lapsus »: « Je réitère, comme premier ministre et comme chef du Parti libéral du Québec, que le territoire du Québec est indivisible », pouvait-on y lire.

Néanmoins, Jean Charest a repris hier son discours de 1995 au sujet du « trou noir », c'est-à-dire l'inquiétant inconnu après un éventuel OUI. À ses yeux, « le lendemain d'un vote pour la souveraineté, on s'engage dans un processus de sécession et de partition d'un territoire [la séparation du Québec], on s'engage dans ce que j'appelle un trou noir », a-t-il dit lors d'une conférence de presse dans une gare de Deux-Montagnes. Puis il a insisté: « Je ne souhaite pas la partition du territoire québécois. Mais ces questions-là vont se poser, on sait qu'il y a des gens qui vont la poser ». Dans son communiqué intitulé solennellement « Correction du premier ministre », il renchérit: « Je réitère également qu'au lendemain d'une hypothétique séparation du Québec, notre peuple affronterait une période de turbulence. Dans ce scénario que nous ne souhaitons pas, nous ne pouvons exclure la probabilité que cette question soit soulevée. » La semaine dernière, le chef libéral avait sagement entretenu l'incertitude au sujet des transferts fédéraux après un OUI.

VOIR PAGE A 8: CHAREST

■ La campagne en pages A 2 et A 3

Jean Baudrillard (1929-2007)

Mort d'un penseur pessimiste

Pourfendeur d'une société de surconsommation et des signes ostentatoires de la richesse

STÉPHANE BAILLARGEON

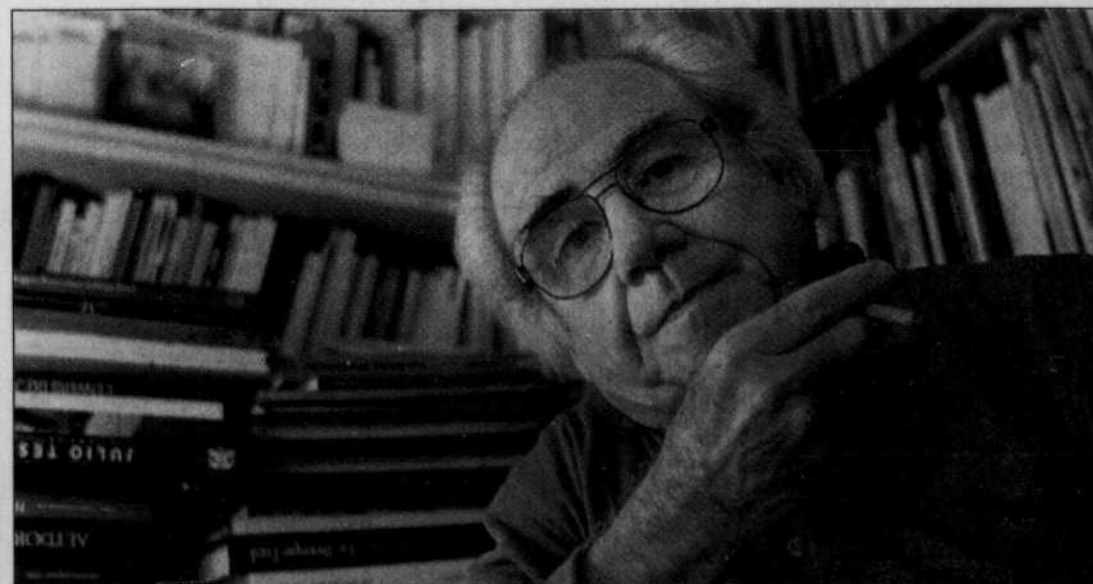
Ses signes vitaux se sont arrêtés et Jean Baudrillard est mort hier à Paris à l'âge de 77 ans. Avec le philosophe Jacques Derrida et le sociologue Pierre Bourdieu, tous deux disparus récemment, il était un des intellectuels français contemporains les plus connus en dehors de l'Hexagone, surtout dans les pays de langue anglaise, où il a également contribué à alimenter le secteur des *cultural studies*. Ce Pierre, ce Jean et ce Jacques formaient la parfaite trilogie post-moderne...

Germaniste de formation, traducteur de Marx et de

Brecht, Jean Baudrillard s'était vite éloigné de la théorie critique et des maîtres du soupçon pour poursuivre ses propres études originales en franc-tireur de la pensée, pourfendeur au passage la responsabilité des masses devenues complices de l'ordre social organisé autour de la surconsommation d'objets mais aussi et surtout de signes ostentatoires de la richesse.

Théoricien du simulacre et de la simulation, grand-maître de la séduction, il déployait sa pensée à coups d'aphorismes pétants et de petites phrases ironiques. Il avait choqué en 1991 en déclarant que « la guerre du Golfe n'a pas eu lieu » parce qu'elle avait

VOIR PAGE A 8: BAUDRILLARD



ERIC FERERBERG AGENCE FRANCE-PRESSE

Le philosophe et sociologue français Jean Baudrillard à son domicile parisien, en novembre 2001.

Libby coupable dans l'affaire Valerie Plame

L'ancien bras droit de Cheney a menti à la justice dans le scandale lié à la justification de la guerre en Irak

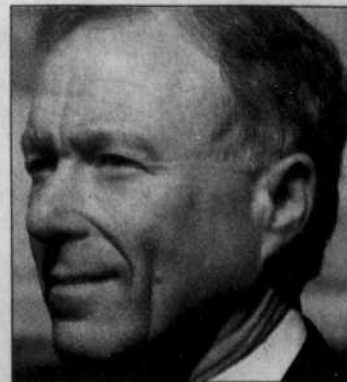
Washington — Lewis Libby, ancien directeur de cabinet du vice-président américain Dick Cheney, a été reconnu coupable hier d'avoir menti à la justice, dans le cadre d'un scandale politico-médiatique lié à la justification de la guerre en Irak.

Après plus d'un mois et demi de procès et 10 journées de délibérations, un jury du tribunal fédéral de Washington a reconnu M. Libby, 56 ans, coupable de quatre des cinq chefs d'accusation qui pesaient contre lui, dont obstruction à la justice, faux témoignage et parjure.

Une première audience est prévue le 5 juin pour déterminer sa peine. M. Libby, qui a été maintenu en liberté, risque jusqu'à 25 ans de prison.

L'affaire remonte à juillet 2003, quand un diplomate, Joseph Wilson, a accusé le gouvernement Bush d'avoir menti en affirmant que Saddam Hussein avait tenté d'acheter de l'uranium au Niger, l'un des principaux arguments avancés pour justifier l'invasion en mars 2003.

La presse avait alors révélé que l'épouse de M. Wilson, Valerie



JIM BOURG REUTERS

Plame, était un agent de la CIA. Ce type de révélation est un crime fédéral aux États-Unis, et un procureur spécial, Patrick Fitzgerald, avait été nommé pour en déboucher l'auteur.

Washington a bruisé de rumeurs pendant des mois, mais, en septembre dernier, Richard Armitage, ancien secrétaire d'État adjoint, a reconnu avoir été, par inadvertance, à l'origine de la fuite.

VOIR PAGE A 8: LIBBY



KAREEM RAHEEM

Un pèlerin chiite blessé dans un attentat à Bagdad hier.

IRAK

Attentats contre des pèlerins chiites

■ À lire en page B 5

INDEX

Annonces..... B 6
Avis publics... A 4
Carrières..... B 4
Décès..... B 6
Météo..... B 6
Mots croisés . B 6
Sudoku..... A 4

7 8313 00066 5

QUÉBEC 2007

L'ADQ promet de mettre de l'ordre dans les finances publiques

Saint-Gabriel-de-Valcartier — La «créativité» dans la comptabilité du gouvernement «amènerait n'importe quel comptable du secteur privé devant les tribunaux, mais est permise au gouvernement», a soutenu hier le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ), Mario Dumont.

En conférence de presse en compagnie de ses candidats de la région de Québec, M. Dumont a accusé le gouvernement Charest de «tromperie» parce qu'il dissimulerait plus de 5,3 milliards en déficit caché et «camouflerait le vrai portrait des finances publiques du Québec».

M. Dumont visitait la circonscription de Chauveau, au nord de la ville de Québec, où le candidat adéquate est une vedette du parti, l'ancien président du Conseil du patronat, Gilles Taillon.

Pour éviter ce qu'il considère une manipulation des chiffres sur la situation financière de l'État, l'Action démocratique propose qu'un bureau prévisionnel soit constitué au sein du bureau du vérificateur général. Son rôle serait d'informer les députés et la population en général à partir d'analyses économiques et budgétaires non partisans, avec des projections financières réparties sur 10 ans.

M. Dumont a déploré que «l'argent coule à flot» la veille des élections alors que le gouvernement invoquait l'état déplorable des finances publiques depuis trois ans pour ne pas respecter ses engagements électoraux.

L'Action démocratique s'en prend à l'escalade de la dette de l'État au moment même où est censée s'appliquer une loi interdisant le déficit budgétaire. La dette a crû de 11 milliards depuis quatre ans. Cette dette cumulative atteint maintenant 122 milliards.

Presse canadienne

Corus retire des ondes son animateur Louis Champagne

L'animateur du Saguenay avait tenu des propos homophobes qui ont été condamnés par tous les chefs des principaux partis

PAUL CAUCHON

L'animateur Louis Champagne vient d'être écarté des ondes pour ses propos homophobes tenus il y a deux semaines sur les ondes de CKRS à Saguenay.

Le groupe Corus, propriétaire de la station, a qualifié hier les propos d'«inacceptables», ajoutant qu'ils ne «représentent pas l'opinion de Corus Québec». Ces propos avaient soulevé la réprobation de tous les chefs de parti politique dans l'actuelle campagne électorale.

Dans son émission *Champagne pour tout le monde* sur les ondes de CKRS, Louis Champagne avait reçu le candidat péquiste de Jonquière, Sylvain Gaudreault. Il avait alors insinué que les employés des usines d'Alcan et de Price hésiteraient à voter pour lui parce

qu'il est homosexuel, tout comme André Boisclair.

Il avait ajouté: «A Jonquière, pensez-vous que, quand vous arrivez avec un autre homosexuel, vous n'allez pas vous faire poser vraiment la question: "Coudonc, le Parti québécois, c'est-tu un club de tapettes?"»

Les propos de l'animateur avaient soulevé la réprobation générale, et dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean plusieurs intervenants régionaux avaient exprimé leur honte.

Le chef du Parti québécois, André Boisclair, avait par la suite ajouté que, si des gens voulaient amener la campagne électorale sur cette question, ils rencontreraient des millions de Québécois qui souhaitent plus d'égalité et plus de justice.

Corus a été plutôt avare de commentaires hier, se contentant de dé-

clarer qu'elle fera «la lumière sur cet incident et que, dans l'intervalle, monsieur Louis Champagne ne sera pas en ondes». Dans le *Progrès-Dimanche* de dimanche dernier, un homme d'affaires de la région du Saguenay avait d'ailleurs annoncé qu'il annulait sa campagne publicitaire sur les ondes de CKRS.

Informé de la suspension de M. Champagne, André Boisclair a déclaré hier qu'il avait «bien raison de faire confiance aux Québécois».

Louis Champagne est un pilier de la radio au Saguenay. Il avait œuvré à CJMT à Chicoutimi, mais il s'est vraiment fixé depuis 1992 à CKRS comme *morning man*, où son franc-parler et ses opinions tranchées le rapprochent du courant de la radio trash.

Le Devoir

Les jeunes veulent sensibiliser les politiciens à ce qui les préoccupe

Le regroupement Concertation jeunesse a choisi d'interpeller les politiciens québécois en campagne électorale d'une façon plutôt originale.

Ils ont lancé, hier matin à Montréal, leur propre plateforme électorale, intitulée *Pour un Québec en phase avec les aspirations de sa jeunesse!*

Leur action vise à interpeller les partis politiques sur les préoccupations des jeunes.

Dans leur plateforme, les jeunes retiennent cinq grands thèmes, soit l'éducation, l'emploi, l'environnement, la culture et la famille.

En ce qui concerne l'éducation, ils réclament surtout le maintien du gel des droits de scolarité à l'université et de la gratuité au niveau collégial.

Ils demandent aussi la mise en application des recommandations

du rapport Bernier, rendu public en février 2003. Le rapport du professeur Jean Bernier, qui contenait plus de 50 recommandations, portait sur les besoins de protection sociale des personnes en situation de travail non traditionnel, dont les travailleurs à temps partiel ou sur appel, ce qui est souvent le cas des étudiants.

Les jeunes réclament l'amélioration et l'expansion des systèmes de transport en commun. Ils souhaitent également que le budget du ministère de l'Environnement passe de 0,3 % du budget de l'État à 3 %.

Parmi les 10 groupes qui forment Concertation jeunesse, on retrouve les fédérations étudiantes collégiales et universitaires du Québec et les centrales syndicales CSN et FTQ.

Presse canadienne

Nationaliser le vent serait une perte de temps et d'énergie



L'épreuve des faits

LOUIS-GILLES FRANÇEUR

Faut-il nationaliser l'éolien? Le Conseil national du Parti québécois a approuvé cette idée, officiellement reprise cette semaine par le parti concurrent, Québec Solidaire. Quant au chef du PQ, André Boisclair, il s'est opposé à cette idée.

Qui a raison? La réponse est étonnante: il n'y a strictement rien à nationaliser dans le domaine de l'éolien. Le monstre craint par les uns n'existe pas plus que les géants combattus par Don Quichotte. Et le projet de nationalisation proposé

par d'autres est sans objet. L'épreuve des faits est... éprouvante.

«Nationaliser», explique Jean-Thomas Bernard, professeur d'économie à l'université Laval, signifie que l'État acquiert des actifs appartenant à des intérêts privés. Comme on l'a fait pour mettre la main sur l'hydroélectricité à l'époque. Or, qu'est-ce que Québec pourrait bien nationaliser dans les vastes territoires nordiques publics, qui lui appartiennent déjà et que personne n'a encore développés?»

«Quant à nationaliser la production éolienne privée déjà en place ou autorisée en Gaspésie, ajoute le professeur Bernard, ce serait inutile car il faudrait rembourser les profits anticipés par le secteur privé, ce qui serait l'équivalent de ce qu'on va leur payer en achats d'électricité mois après mois pendant la durée des contrats en cours. Mais comme la collectivité québécoise est propriétaire par anticipation des parcs éoliens présentement en place ou en chantier, il n'y a strictement rien à nationaliser de ce côté. Et

nous n'avons aucun intérêt à le faire, puisque Hydro-Québec pourra récupérer toute cette production gratuitement à la fin des contrats en cours.»

Le modèle québécois en éolien a suivi une tangente quelque peu différente de celle adoptée en hydroélectricité. Lorsque Québec a lancé le programme des petites centrales privées dans les années 90, Hydro-Québec a clairement indiqué que, à la fin des contrats de 25 ans, la propriété des centrales lui revenait de plein droit. Pas besoin de nationaliser, en somme, ce secteur ouvert au privé: il est, par anticipation, propriété entière de l'État à la fin des contrats.

Dans le domaine de l'éolien, explique Stéphane Boyer, d'HydroMéga, président du comité éolien de l'Association québécoise des producteurs d'énergie renouvelable (AQPER), Hydro-Québec n'a pas prévu une rétrocession automatique comme pour les petites centrales. Mais les contrats prévoient le démantèlement automatique et obligatoire des

parcs d'éoliennes à la fin des contrats de 20 ans si Hydro-Québec décide alors de ne pas renouveler les contrats. En somme, Hydro-Québec n'a qu'à laisser le contrat s'éteindre et n'aura strictement rien à acquérir ou à nationaliser de ce côté, puisqu'il se retrouvera en général sur ses propres terres. Et, contrairement à la forêt souvent dévastée par les exploitants privés, le vent sera toujours là, aussi intense...

Dans le cas des projets actuellement situés sur des terres privées, le démantèlement sera automatique là aussi si Hydro-Québec ne renouvelle pas le contrat. Un fonds spécial alimenté par les promoteurs est même prévu pour que la collectivité n'hérite pas de la facture. La société d'État pourra alors négocier avec le propriétaire privé du site les conditions de son exploitation future si elle décide de l'exploiter elle-même. Aucune nationalisation ici non plus.

«Le gouvernement», explique Jean-Thomas Bernard, peut décider d'ac-

order à Hydro-Québec un monopole de la production sur les terres publiques. Mais un monopole, ce n'est pas une nationalisation. Et Québec n'a strictement rien à nationaliser pour assurer un tel monopole car le vent est gratuit et le gouvernement bénéficie sur ses terres des plus importants gisements éoliens, ceux des régions nordiques. Quant aux projets privés actuels ou à venir, il n'y a rien à nationaliser de ce côté car il serait contre-productif d'acquiescer ce qui va lui revenir de plein droit gratuitement à la fin du contrat.»

Dans ce contexte, parler de nationalisation, pour s'y opposer ou pour la favoriser, escamote la vraie question: qui est le mieux placé pour développer maintenant cette filière? Hydro-Québec ou le secteur privé dans les grands domaines publics, ou les coopératives et les corps publics locaux dans le territoire municipalisé?

Le Devoir

Le PQ aidera les familles à se loger

Saint-Jean-sur-Richelieu — Le chef du Parti québécois, André Boisclair, a promis hier d'aider les jeunes familles à acquérir leur première maison en leur fournissant une mise de fonds qui ne porte pas d'intérêt.

C'est dans un bungalow en construction dans un nouveau quartier de Saint-Jean-sur-Richelieu, éloquente manifestation de l'étalement urbain à 40 km de Montréal, qu'André Boisclair a dévoilé les détails de ce programme d'accession à la propriété, qui n'est

pas sans rappeler une mesure instaurée par le gouvernement Lévesque en 1981.

Un gouvernement du PQ offrira aux jeunes familles prix d'achat de leur première résidence, qu'il s'agisse d'une construction neuve ou d'une maison existante, jusqu'à concurrence de 18 000 \$. «Pour se qualifier, une famille devra avoir un enfant de moins de six ans et avoir un revenu familial inférieur à 100 000 \$», a expliqué M. Boisclair.

Cette famille n'aura aucun remboursement à faire pour une pério-

de de dix ans, ni aucun intérêt à payer sur cette avance de fonds. La mesure représente un coût récurrent de 11 millions par année, a précisé le chef péquiste.

En 1981, le gouvernement Lévesque avait conçu un programme d'accession à la propriété qui offrait un rabais d'intérêt de 5500 \$ aux jeunes familles avec un enfant et un remboursement de capital de 2000 \$ et 4000 \$ en sus pour les familles plus nombreuses.

Le Devoir

Les verts recyclent... le programme libéral

FABIEN DEGLISE

Les verts font du recyclage. Déjà par la performance du gouvernement dans le domaine bio-alimentaire, le Parti vert du Québec (PVQ) a décidé en effet de s'approprier hier les promesses libérales en la matière que le gouvernement Charest a, selon lui, laissées en plan dans son dernier mandat. Avec un objectif avoué: forcer un déblocage sur la question de l'étiquetage obligatoire des organismes génétiquement modifiés (OGM), mais aussi sur l'accroissement des pouvoirs accordés aux régions dans la sphère agricole.

«Les libéraux ont lamentablement failli à leurs engagements en matière d'alimentation et d'agriculture», a souligné hier Scott McKay, chef du PVQ, lors d'un entretien téléphonique. *Leur proposition* [faite pendant la campagne électorale de 2003] *de rendre par exemple obligatoire l'étiquetage des OGM était très intéressante. Mais ils n'ont pas tenu cette promesse et en plus ne nous ont pas expliqué pourquoi.*

Symbologiquement, le PVQ a donc proposé hier de reprendre cet engagement en son compte dans l'espoir de lui donner vie politiquement. «Ça rejoint notre programme», dit McKay. Programme dans lequel cette forme d'étiquetage est d'ailleurs inscrite depuis le début de la campagne. Les verts sont en faveur de cette mesure et jugent, à l'inverse des libéraux, que le Québec peut «aller seul de l'avant»

[sans attendre un feu vert fédéral] dans cette voie législative.

Autre thème recyclé: la formation politique écolo veut récupérer l'idée de délocalisation des pouvoirs en matière agricole, mise de l'avant par les libéraux lors de la dernière campagne électorale. Le Parti libéral du Québec (PLQ), à l'époque, avait en effet annoncé qu'il voulait donner «aux communautés locales [...] un plus grand pouvoir de décision dans l'utilisation du territoire et sur l'évolution des activités en territoire agricole».

Or, quatre ans plus tard, les verts soulignent le ratage de l'équipe libérale dans la mise en application de cette mesure. Ils citent d'ailleurs en exemple l'adoption récente, par la MRC de Kamouraska, d'un règlement pour contrôler les odeurs émanant des élevages de porcs, règlement que le gouvernement a refusé, prétextant qu'il était contraire «aux orientations gouvernementales en matière de protection du territoire et des activités agricoles».

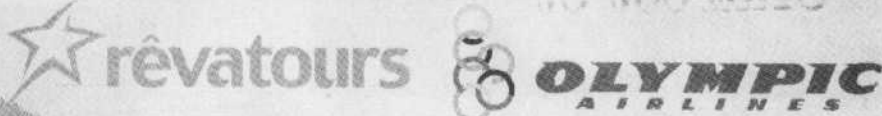
Tout en reprenant les grandes lignes du programme libéral, qualifié d'inachevé par le PVQ, Scott McKay appelle aussi son homologue Jean Charest à reconnaître son échec en matière bio-alimentaire. «Comme il l'a fait pour la santé», dit-il. Les verts déplorent aussi que la cuvée 2007 du programme électoral du PLQ ne fasse désormais plus mention des OGM, un sujet qui a rattrapé le gouvernement à plusieurs reprises dans les quatre dernières années.

Le Devoir

CONCOURS

LE DEVOIR et TV5

en collaboration avec



Grèce panoramique

4 jours à Athènes
3 jours de circuit classique
3 nuits à Mykonos et
4 jours de croisière
dans les îles grecques
et en Turquie.
Le voyage inclut
hébergement, transferts et vols.



Pour participer, regardez l'émission Questions pour un champion à 18h sur les ondes de TV5 et notez l'indice du jour.

Révatoours, spécialiste des voyages en Grèce depuis plus de 20 ans.

www.revatoours.com

LE DEVOIR

Retournez à: Concours Grèce panoramique, 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3S1

Le tirage aura lieu le 22 mars 2007 à 15h.

Faites nous parvenir votre coupon de participation avant le mercredi 21 mars 2007 à 17h30. Le concours s'adresse aux personnes de 18 ans et plus. Un seul coupon par enveloppe. Les reproductions électroniques ne seront pas acceptées. Les conditions et règlements du concours sont disponibles à la réception du Devoir et sur www.tv5.ca

Nom :

Adresse : App.: Ville :

Code postal : Courriel :

Téléphone : (rés.) (bur.)

Indice du jour : Date de l'émission :

Abonné(e) : Oui Non Cochez si vous ne désirez pas recevoir de sollicitation du Devoir ou de TV5

NOMINATION



Rémy Trudel, Ph.D.

M. Normand Asselin, secrétaire général de la Conférence luso-francophone de la santé (COLUFRAS) est heureux d'annoncer la désignation de M. Rémy Trudel, Ph.D., à la présidence de cet organisme international. La Conférence (COLUFRAS) est une ONG internationale dédiée au développement des échanges et de la collaboration en santé entre les pays de langue portugaise et de langue française des Amériques, d'Europe et d'Afrique, ainsi qu'à la promotion du portugais et du français dans les échanges internationaux. Le Québec, la France, le Brésil et le Portugal sont à la base de cette collaboration internationale en santé.

M. Rémy Trudel, Ph.D. détient son doctorat de l'Université d'Ottawa. Il a été ministre de la santé et des services sociaux du Québec de 2001 à 2002. Il a été membre de l'Assemblée nationale pendant quatorze ans. Recteur-fondateur de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue en 1983, il est maintenant professeur invité à l'École nationale d'administration publique (ENAP) de l'Université du Québec, en poste à Montréal. Il est également producteur et animateur à la télévision de CANAL SAVOIR.

La Conférence luso-francophone de la santé (COLUFRAS) établira son siège social à Montréal pendant la présidence de M. Rémy Trudel.



QUÉBEC 2007

Dumont demande à Charest de sortir de la boue

Le chef adéquiste somme son homologue libéral de défendre son bilan

NORMAN DELISLE

Saint-Gabriel-de-Valcartier — Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, somme le premier ministre Jean Charest de mettre fin au «salissage» et de faire plutôt porter sa campagne sur son bilan.

«M. Charest s'est lancé dans une campagne de salissage contre les candidats de l'ADQ. Il aurait intérêt à concentrer ses efforts et ses énergies à discipliner ses gens plutôt qu'à s'occuper des candidats des partis adverses», a déclaré hier le chef adéquiste, alors qu'il prenait la parole au Village-Vacances de Valcartier, dans la circonscription de Chauveau.

Comme exemples de préoccupations auxquelles devrait s'attarder M. Charest, M. Dumont a rappelé les propos contradictoires de la candidate libérale dans Pontiac, la députée Charlotte L'Écuyer, qui est adjointe parlementaire du ministre de la Santé et qui a déclaré que les Québécois n'ont pas nécessairement besoin d'un médecin de famille.

Le chef adéquiste a aussi cité le candidat libéral de Lotbinière, Laurent Boissonneault, pour qui la crise forestière et ses milliers d'emplois perdus, de même

que l'effondrement du viaduc à Laval en septembre dernier, n'étaient que des «pépins» rencontrés par le gouvernement Charest.

M. Dumont demeure outré du fait que, depuis quelques jours, l'organisation libérale épeluche le passé des candidats adéquistes afin d'y découvrir des gestes ou des déclarations susceptibles de nuire au succès électoral de l'ADQ.

Des 42 communiqués transmis depuis le début de la campagne par le Parti libéral, seulement 15 tracent le bilan du gouvernement Charest, tandis que 27 «lancent de la boue aux adversaires», a calculé le chef de l'ADQ.

Au cours des trois derniers jours, les communiqués des libéraux contredisaient même les déclarations antérieures de Jean Charest lorsqu'il était chef des conservateurs fédéraux, a fait valoir M. Dumont.

Par exemple, les libéraux ont dénoncé le projet de charte des victimes que l'Action démocratique a proposée la semaine dernière, mais en 1997 le Parti conservateur fédéral de Jean Charest a proposé une telle charte.

De même, les libéraux ont sommé Mario Dumont

de se dissocier des propos d'un candidat adéquiste qui remettait en question le registre des armes à feu. Pourtant, en 1997, Jean Charest a proposé d'abroger la Loi sur les armes à feu.

Le chef adéquiste a mis en relief les «erreurs» de la stratégie libérale depuis le début de la campagne, comme celle de faire croire que Mario Dumont était menacé dans sa circonscription de Rivière-du-Loup.

«Sa campagne de salissage contre les candidats de l'ADQ est un échec et je l'invite à revenir à la défense de son bilan. Les Québécois veulent savoir ce qu'il va faire», a dit M. Dumont.

Par ailleurs, le chef de l'Action démocratique a critiqué son adversaire du Parti québécois, André Boisclair, pour qui une des priorités serait la reconnaissance du Québec sur la scène internationale.

La priorité de l'Action démocratique sera plutôt la mise en place d'une grande commission d'enquête sur les conditions de vie des aînés, tandis que pour M. Boisclair c'est «de partir à l'international pour aller obtenir une reconnaissance du Québec».

«M. Boisclair est un homme très branché sur le peuple, qui a compris dans la population quelque chose que je n'ai pas compris», a ironisé Mario Dumont.

Boisclair réagit

Le chef péquiste a pour sa part réagi avec modération, hier, aux commentaires controversés du candidat adéquiste de Deux-Montagnes, Jean-François Plante. Il a condamné son discours misogyne, mais sans aller jusqu'à demander la démission du candidat, comme l'a fait Jean Charest.

«Je connaissais des gens qui ont été des victimes de l'attentat à Polytechnique. Ces déclarations n'ont pas leur place sur la place publique, et je pense que M. Dumont sera jugé durement», a dit M. Boisclair.

La controverse autour de M. Plante a fourni l'occasion à M. Boisclair de réaffirmer que Mario Dumont est entouré, selon lui, de candidats «qui sont essentiellement des novices. Pas d'expérience gouvernementale, pas d'expérience de la chose publique. Cela donne les résultats qu'on voit là.»

«Mario Dumont, c'est gonflé à l'hélium. Qui dans son équipe pourra exercer les responsabilités de ministre des Finances? Qui sera ministre de la Santé dans l'équipe de M. Dumont? Qui sera le ministre responsable du Développement économique?», a-t-il ajouté.

Presse canadienne

Québec autonome

Dans l'antichambre de la souveraineté

FABIEN DEGLISE

Vive le Québec... autonome! Depuis quelques jours, le chef de l'Action démocratique du Québec (ADQ) essaye de redistribuer les cartes sur la scène politique provinciale en affichant son côté autonomiste dans un univers dominé d'ordinaire par la dualité entre fédéralisme et souveraineté.

Fis, avec assurance, il a prétendu être capable de surprendre son adversaire Jean Charest le 26 mars prochain. Comment? En ralliant un grand nombre de Québécois derrière son projet autonomiste «moderne et d'actualité», a-t-il lancé lors d'un grand rassemblement politique tenu à Rivière-du-Loup dimanche dernier, laissant du même coup perplexes autant le chef libéral qu'une bonne frange de l'électorat, peu ou pas vraiment au fait de cette ancienne option constitutionnelle que Dumont tente désormais de remettre au goût du jour.

«La question de l'autonomie n'est plus posée aux Québécois depuis longtemps», résume le politologue Réjean Pelletier, de l'université Laval. Entre fédéralisme et souveraineté, cette option n'avait plus vraiment sa place. Mais il semble aujourd'hui que l'ADQ cherche à en faire une troisième voie, pour se distinguer du Parti libéral et du Parti québécois.

L'idée d'autonomie provinciale n'est pas nouvelle. Depuis les années 60, cette quête d'indépendance s'est en effet cristallisée dans le discours d'un grand nombre de politiciens. À travers «rendez-vous notre butin», de Duplessis, «maître chez nous», de Jean Lesage, «égalité ou indépendance», de Daniel Johnson, mais aussi le concept de «souveraineté culturelle» de Robert Bourassa, rappelle le philosophe Michel Seymour, de l'Université de Montréal. Et l'approche de Mario Dumont conserve le tempo.

En prise directe sur cette «démarche historique d'affirmation nationale du Québec», l'autonomie envisagée par l'ADQ s'articule donc autour d'un Québec qui se définirait «à travers sa propre Constitution», qui «porterait sa propre appellation: l'État autonome du Québec» et qui «défendrait farouchement ses champs de compétence, notamment au plan de ses programmes sociaux et du développement économique», indique le programme de la formation politique.

Tout en estimant que la constellation politique actuelle, avec l'arrivée des conservateurs de Stephen Harper à Ottawa, est favorable à son projet, l'ADQ évoque également dans son programme l'adoption d'un «rapport d'impôt unique», mais aussi l'instauration d'un système de double citoyenneté interne, une mécanique juridiquement complexe qui ferait apparaître une citoyenneté québécoise subordonnée à la citoyenneté canadienne.

Malgré cela, «cette option autonomiste s'inscrit dans une logique purement fédéraliste», résume Michel Seymour. Avec ce projet, l'ADQ fait le pari de pouvoir davantage affirmer notre autonomie dans l'État fédéral en se dotant notamment d'une Constitution interne, qui n'aurait toutefois pas préséance sur la Constitution canadienne.

Pour le Parti libéral du Québec (PLQ), toutefois, l'autonomisme de l'ADQ, guidée en partie par le contenu du rapport Allaire — document libéral qui en 1994 prévoyait un fédéralisme décentralisé

—, placerait plutôt Mario Dumont «à cheval sur deux options», pouvait-on lire hier dans le site Internet du parti de Jean Charest. Sans surprise d'ailleurs, selon Réjean Pelletier, puisque le PLQ veut rester tout seul dans «le champ fédéraliste», dit-il. Mais il ne faut pas se tromper. L'autonomisme de l'ADQ ne propose aucune forme de souveraineté du Québec. C'est plutôt la recherche d'un fédéralisme amélioré.

Une approche qui séduit La formule pourrait d'ailleurs séduire plusieurs électeurs, peu importe leurs allégeances passées ou présentes, croit M. Seymour. «Il y a effectivement aujourd'hui un terrain fertile pour faire pousser cette idée d'autonomie», avoue l'universitaire, qui ne cache pourtant pas son appui au mouvement souverainiste. «Depuis le référendum de 1995 [sur la question nationale], les Québécois veulent passer à autre chose. Ils ne veulent pas vraiment revivre l'expérience douloureuse du questionnement sur leur identité nationale et s'inscrire de plus en plus dans une logique de fuite en avant.»

Qu'on appelle le clan des ambivalents, des mous ou des débauchés, ce pan de l'électorat pourrait donc envisager facilement l'autonomie du Québec comme un autre moyen «d'évacuer la question référendaire», mais aussi «d'éloigner le plus longtemps possible le recours à l'arme ultime de la souveraineté politique», poursuit le philosophe, qui croit que, collectivement, le Québec serait depuis toujours davantage en faveur d'arrangements constitutionnels à l'intérieur du Canada. «C'est à reculons que nous allons vers la souveraineté.»

Avec son projet autonomiste, l'ADQ tente donc de tirer sur ces cordes sensibles en proposant, en opposition claire au «fédéralisme sans concession et au statu quo du PLQ», dit Seymour, un projet de réforme qui donnerait plus de pouvoirs à la province, mais aussi qui reconnaîtrait le caractère distinct du Québec dans une formule fédérale renouvelée. Formule qui pourrait par exemple reprendre les conditions d'adhésion du Québec à la Constitution canadienne telles que définies dans l'Accord du lac Meech et, pourquoi pas, s'attaquer aux 22 pouvoirs exclusifs pour le Québec réclamés dans le rapport Allaire.

«Poussé à sa limite, l'autonomisme est bien sûr une utopie», dit M. Pelletier. Il est question ici de rétrécir considérablement les champs d'intervention du fédéral. Mais même un gouvernement provincialiste comme celui de Stephen Harper ne pourrait aller aussi loin.

«Effectivement, plusieurs pensent aujourd'hui que le fédéralisme multinational n'est pas une lubie et peut même fonctionner», ajoute M. Seymour. Mais, en même temps, on a essayé des milliers de fois de modifier la fédération et on a échoué chaque fois.

L'échec de ces réformes aurait d'ailleurs été, selon lui, à l'origine de la montée du courant indépendantiste au Québec. Et, dans ce contexte, tout laisse donc croire, selon le philosophe, que l'autonomisme affiché et défendu par Dumont ne serait finalement que l'antichambre de la souveraineté. «C'est une bouée de sauvetage constitutionnelle», dit-il, qui comme toute bouée est forcément d'un usage temporaire.

Le Devoir

Charest à la rescousse d'une de ses candidates

«Ce n'est pas tout le monde qui a besoin d'un médecin de famille», dit Charlotte L'Écuyer

MARTIN OUELLET

Gatineau — Le chef libéral Jean Charest a dû justifier les propos controversés de l'une de ses candidates de l'Outaouais hier, moins de 24 heures après s'être moqué publiquement des maladroites des porte-couleurs de l'Action démocratique du Québec (ADQ).

Dans une région où au moins 25 000 personnes sont privées de médecins, la candidate libérale dans Pontiac, Charlotte L'Écuyer, a tenu des propos qui ont plongé samedi dernier ses collègues du Parti libéral du Québec dans l'embarras. Elle a en effet laissé entendre que l'accès aux soins ne posait pas un si grave problème au Québec puisque, après tout, les gens en santé n'ont pas besoin d'un médecin de famille.

«Ce n'est pas tout le monde qui a besoin d'un médecin de famille»,

avait confié Mme L'Écuyer au quotidien *Le Droit*.

Députée sortante élue en 2003, Mme L'Écuyer s'y connaît pourtant en matière de santé. Elle a été directrice générale du Centre de santé de Pontiac et directrice générale du CLSC Pontiac.

En conférence de presse hier matin, M. Charest s'est porté à la rescousse de sa candidate, affirmant que cette dernière avait en réalité voulu dire que «chacun doit avoir accès à un médecin de famille». Autrement dit, selon le chef du PLQ, elle aurait voulu exprimer exactement le contraire de ce qu'elle a déclaré au journal.

«Mme L'Écuyer a eu l'occasion de compléter sa déclaration et de dire que, ce que nous voulons au Québec, c'est l'accès à un médecin quand on en a besoin», a poursuivi le chef libéral qui, pour une deuxième campagne électorale consécutive, fait de la santé «sa

première» priorité.

Appelée à faire des commentaires au micro, la députée sortante a tenté de corriger le tir en se lançant dans une longue explication considérablement obscure sur la nuance qui existe entre «les besoins» et «l'accès» aux services de santé.

«Entre le besoin et l'accès, il y a, dans ma tête, une différence. Le droit universel à l'accès à un médecin de famille s'inscrit pour l'ensemble de la population et de l'Outaouais et du Québec, [alors que] le besoin est en fonction de ce que chaque individu a à évaluer, en terme de son besoin de médecin de famille [sic], a-t-elle expliqué.

«Nous sommes sur la même longueur d'onde, on travaille pour qu'il y ait plus de médecins et davantage de médecins de famille», a ajouté M. Charest, satisfait de la clarté des explications de Mme L'Écuyer.

Il s'agit d'un incident au goût plutôt amer pour M. Charest, qui, depuis quelques jours, prend un malin plaisir à relever les déclarations passées des candidats de l'ADQ. Le chef libéral ne se contente pas de dénoncer les propos du candidat de l'ADQ dans Deux-Montagnes, Jean-François Plante, sur la violence faite aux femmes, il se moque aussi allègrement des affirmations souvent plus naïves qu'inquiétantes des jeunes candidats adéquistes.

Les gens ont le droit de savoir, répète-t-il, que l'un des candidats s'avoue parachuté dans un comté, qu'un autre s'est déjà identifié comme communiste ou encore qu'un autre juge que les syndicats sont un mal nécessaire.

«Je ne me généralise pas de faire campagne là-dessus», a insisté M. Charest.

Presse canadienne

Duceppe met en garde les étudiants contre Charest et Dumont

LIA LÉVESQUE

Venu prêter main-forte au Parti québécois, le chef du Bloc québécois, Gilles Duceppe, a mis les étudiants en garde contre Jean Charest, «qui s'écrase», et contre Mario Dumont et certains de ses candidats aux déclarations controversées.

Dans le cadre de la présente campagne électorale au Québec, le chef bloquiste s'est adressé hier à quelques centaines d'étudiants réunis à l'Université du Québec à Montréal.

Signe de la montée de l'Action démocratique dans les sondages, M. Duceppe s'est attaqué tant à M. Dumont qu'à M. Charest.

A M. Charest, il a reproché de s'«écraser» dans plusieurs dossiers, comme la place du Québec à l'UNESCO et le financement fédéral des services de garde.

A M. Dumont, il a reproché sa position constitutionnelle ambiguë, ses solutions parfois «loufoques» et les déclarations controversées de certains de ses candidats.

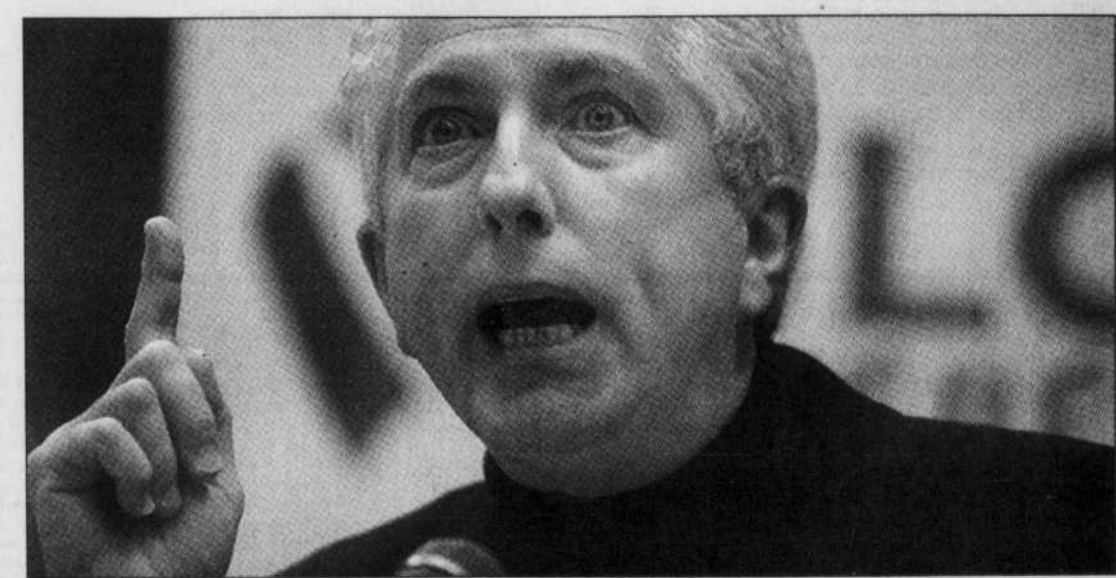
Dans le cas du candidat adéquiste de Deux-Montagnes Jean-François Plante, qui a banalisé la violence faite aux femmes en faisant référence à la théorie de Polytechnique, M. Duceppe a même parlé d'«idioties».

«M. Dumont ne réagit pas face à ça. Il dit: "Il l'a dit avant [la campagne électorale]." Mais il l'a dit, bon Dieu! Il l'a dit. Et c'est le contenu [qui compte]. On ne veut pas savoir à quelle date il a dit des idioties. On veut avoir quelqu'un qui nous dise: "Non, c'est inacceptable qu'un de mes candidats ait dit ça", s'est exclamé M. Duceppe.

Fait à noter, le candidat de l'ADQ s'est depuis ravivé.

Rencontrant les journalistes après son allocution, M. Duceppe s'est défendu d'avoir adressé plus de mises en garde aux étudiants contre l'ADQ que contre le PLQ.

Il a soutenu que c'est davantage aux libéraux qu'aux péquistes que l'ADQ enlevait des sièges dans la région de Québec. «C'est pour ça qu'on voit M. Charest l'attaquer énormément. Je ne vous dis pas qu'il ne s'en



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Le chef bloquiste a répondu à plusieurs questions des étudiants.

prend pas aux souverainistes au moment où on se parle. Mais quand on connaît de plus en plus ses candidats et quand on voit certaines déclarations...», a-t-il dit à propos de l'ADQ.

M. Duceppe a répondu à plusieurs questions de la salle, dont une d'un participant souverainiste souhaitant tout haut que M. Duceppe fasse le saut sur la scène provinciale pour mener les troupes du OUI lors d'un prochain référendum. «Pour renforcer les conditions gagnantes, on a besoin d'un leader comme vous», lui a lancé ce participant.

Le chef bloquiste a habilement repoussé l'invitation, réaffirmant

l'utilité du Bloc sur la scène fédérale, par les liens qu'il a tissés au fil du temps.

Un autre participant lui a demandé s'il serait possible que le Bloc québécois «reste la voix de la raison» et convainque le Parti québécois de ne pas tenir de référendum le plus rapidement possible advenant son élection le 26 mars, comme le veut son programme.

Là encore, M. Duceppe a habilement contourné le piège, affirmant que lui aussi voulait la souveraineté, comme le PQ.

Presse canadienne

La SCIENCE au quotidien

Luc BACHAND

Chimie - Physique - Biologie - TMS

LA SCIENCE AU QUOTIDIEN

Tome 1 et tome 2

Expériences passionnantes pour la 5^e secondaire

Cahiers d'activités - 10, 10 \$ chacun
Tome 1 • 56 pages / Tome 2 • 64 pages

LIDEC Inc.
514-843-5991

En vente dans toutes les librairies
Le prix est indicatif sous réserve de modifications.

François Gendron

avocat

LL.L., M.A., Ph.D.

Montréal
514.845.5545

LA FORCE DU DROIT

LES ACTUALITÉS

EN BREF

Un nouveau riz OGM

Un riz OGM contenant des gènes humains intervenant dans la production du lait maternel pourrait bien être cultivé prochainement aux États-Unis. Le ministère américain de l'Agriculture est sur le point d'accorder à la firme Ventria Bioscience l'autorisation d'ensemencer au Kansas, dès avril prochain, 1215 hectares de ce riz OGM destiné à produire des protéines humaines qui pourront servir à soigner la diarrhée et la déshydratation chez les enfants, deux problèmes particulièrement fréquents dans les pays en développement. Selon une étude menée au Pérou par l'entreprise californienne, les enfants souffrant de diarrhée guérissent un jour et demi plus tôt lorsqu'ils avaient ingéré ce type de protéines. Ventria Bioscience projette d'incorporer ce riz OGM à la préparation de boissons, desserts, yogourts et barres céréalières. Comme on s'en doute, les associations anti-OGM s'élèvent contre cette culture de plantes à vocation pharmaceutique. Selon Eric Darier, de Greenpeace, «le principal problème est que la contamination génétique est pratiquement impossible à prévenir». Il donne comme exemple un autre riz OGM (le LL601) qui avait été cultivé aux États-Unis il y a plus de cinq ans et qui a contaminé la chaîne alimentaire. — *Le Devoir*

Grève possible à l'Aide sociale

Sans déblocage dans la situation présente, les quelque 850 fonctionnaires municipaux chargés du service de l'aide sociale et de certains services d'emploi déclencheront une grève le 19 mars. Le syndicat de ces employés craint que le projet de la Ville de redonner à Québec la gestion de ces services couverts par la Loi de l'aide sociale (précurseur de cette loi, Montréal comptait jusqu'ici sur ses employés pour l'administrer) n'entraîne plusieurs pertes d'emplois. Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP-FTQ) demande donc à la Ville une entente pour assurer le maintien pour tous les travailleurs de leur lien d'emploi avec Montréal. Faute de quoi, les activités d'une vingtaine de centres locaux d'emploi (CLE) ainsi que du Centre spécialisé des demandeurs d'asile pourraient être paralysés à compter du 19 mars. «Nous craignons surtout pour nos 350 employés auxiliaires», explique André Dollo, secrétaire général du syndicat. Selon ce qu'on sait présentement, il n'y a aucune garantie qu'ils puissent conserver leur emploi après le changement. Le syndicat est actuellement exclu des négociations qui ont cours entre Montréal et Québec. — *Le Devoir*

Au secours de la perchaude

Québec doit faire cesser la pêche à la perchaude au filet maillant sur les sites de fraie de cette espèce, aux prises avec une surexploitation sans précédent au lac Saint-Pierre. C'est ce qu'a réclamé lundi l'Aire faunique communautaire du lac Saint-Pierre (AFC-LSP) en conférence de presse, par la voix de son président, le biologiste Gérard Massé. Ce dernier était jusqu'à l'an dernier le directeur régional des services fauniques montérégien du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). L'Aire faunique communautaire gère les ressources du lac et leur récolte par les sportifs. Québec, estime M. Massé, a certes fait un pas dans la bonne direction dans le dossier de la perchaude en rachetant 17 permis de pêche commerciale au prix de 1,8 million de dollars. Mais en continuant d'autoriser les pêcheurs commerciaux encore actifs à piéger l'espèce en situation périlleuse sur ses sites de fraie, une pratique qu'on n'autorise pour aucune autre espèce au nom des plus élémentaires principes de la conservation, le gouvernement ferait preuve «d'irresponsabilité en laissant davantage périr cette ressource» dont voudraient bénéficier les quelque 20 000 pêcheurs sportifs qui pourraient la partager sans mettre l'espèce en péril. La seule solution, estiment les gestionnaires de l'AFC-LSP, c'est que la pêche commerciale commence le 11 mai, 2007, soit en même temps que la pêche sportive. À cette date, la période de fraie est terminée et les précieux géniteurs se sont dispersés dans le lac. De 262 tonnes métriques par année en 1994, la récolte annuelle de perchaudes au LSP est passée à 22,4 tonnes l'an dernier. Commerciaux et sportifs n'ont même pas pêché la moitié des quotas que leur avait accordés Québec tellement l'espèce est en déclin prononcé. — *Le Devoir*

Réchauffement du climat

Le Protocole de Montréal a été plus efficace que celui de Kyoto

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Le Protocole de Montréal sur la protection de la couche d'ozone, signé il y a 20 ans, s'est avéré quatre fois plus efficace que le Protocole de Kyoto pour la lutte contre le réchauffement du climat, révèle une étude publiée hier dans les *Annales (Proceedings)* de l'Académie des sciences des États-Unis. En effet, selon une étude menée conjointement par des chercheurs des Pays-Bas et des États-Unis, le retrait du marché et les interdictions de production qui ont frappé de multiples substances appauvrissant la couche d'ozone auront épargné à l'atmosphère terrestre, de 1990 à 2010, l'équivalent de huit gigatonnes (Gt) ou milliards de tonnes de dioxyde de carbone (CO₂), soit quatre fois les deux gigatonnes que la communauté internationale doit retrancher de ses émissions de gaz à effet de serre entre 1998 et 2012. Plusieurs des substances interdites de vente et de fabrication depuis la signature du Protocole de Montréal, le plus efficace de tous les traités internationaux en matière d'environnement, sont aussi de très puissants gaz à effet de serre (GES). Mais jamais, jusqu'à présent, n'avait-on évalué les effets secondaires, pourrait-on dire, de l'application du Protocole de Montréal sur la lutte contre les changements climatiques. Les molécules qui endommageaient la couche

d'ozone, les chlorofluorocarbones ou CFC, étaient en général utilisées dans les climatiseurs et les réfrigérateurs de toute taille ainsi que pour la fabrication des mousses isolantes. D'autres produits destructeurs de la couche d'ozone, les halons, ont aussi été utilisés dans la lutte contre des incendies de nature chimique, et toute une autre classe de ces produits sont encore utilisés comme fumigènes. Les substituts créés pour remplacer les CFC, principalement les HCFC et les HFC, se sont avérés encore plus dommageables pour le climat dans certains cas.

Pour les chercheurs, l'évolution des règles du Protocole de Montréal ne pourra qu'être davantage bénéfique au climat, dans la mesure où l'industrie chimique, y compris des géants comme Dupont, annonce déjà des substituts de troisième génération aux substituts de deuxième, qui seraient cette fois vraiment inoffensifs pour le climat. L'utilisation de ces substituts, précisait-on hier du côté du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), pourrait retirer de l'atmosphère terrestre l'équivalent d'une autre gigatonne de GES.

Mais, à moyen terme, ajoute Achim Steiner, directeur exécutif du PNUE, les bénéfices de la deuxième phase du Protocole de Kyoto, dont la négociation doit s'amorcer en fin d'année, devraient dépasser sensiblement les résultats du Protocole de Montréal

et placer celui de Kyoto au premier plan de la lutte contre les changements climatiques. En effet, si l'on examine les hypothèses étudiées par l'Europe et le PNUE, on parle de réductions d'ici 2020 allant de 20 à 30 % des GES émis par la communauté humaine, par rapport au niveau de référence de 1990.

Pour Achim Steiner, les bénéfices additionnels que la communauté internationale retire de l'application du Protocole de Montréal illustrent parfaitement la valeur ajoutée que génèrent habituellement les programmes de revitalisation de l'environnement. Des bénéfices qu'on ne calcule pas toujours, mais à tort, précise-t-il.

Il en donne comme exemple le fait que la lutte contre les changements climatiques aura d'importantes conséquences pour la santé écologique des lacs. En effet, d'autres études indiquent que les hausses de température des lacs réactivent les bactéries présentes dans leurs sédiments, ce qui remettrait en circulation dans la chaîne alimentaire le mercure qui y dormait. Mais ce bénéfice important n'est pas calculé dans ceux découlant de la lutte contre les changements climatiques, pas plus que les améliorations qui peuvent s'ensuivre, par exemple, pour la qualité de l'air des villes.

Le Devoir

Un nouvel allié pour lutter contre une superbactérie

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

Si le *Clostridium difficile* a frappé l'imaginaire des Québécois, la communauté médicale sait bien que les maladies nosocomiales ont aussi d'autres visages, dont celui du *Staphylococcus aureus*, qui donne de sérieux maux de tête aux médecins lorsqu'il devient résistant à la méthicilline et prend le nom de SARM. Mais voilà que les hôpitaux québécois pourront compter sur un nouvel allié, le Tygacil, un antibiotique capable de lutter plus efficacement contre cette superbactérie.

Le SARM est à l'origine d'infections de la peau et des tissus mous qui peuvent avoir de graves répercussions sur la santé des patients et même causer la mort si elles ne sont pas traitées à temps. Les médecins ont bien quelques moyens de la combattre, mais l'arsenal thérapeutique est très limité du fait de sa grande résistance.

Pour le Dr Michel Laverdière, professeur titulaire de clinique au département de microbiologie et d'infectiologie de l'hôpital Maisonneuve-Rosemont, l'arri-

vée de ce nouveau joueur est «une bouffée de fraîcheur». «Quelques antibiotiques peuvent être utilisés contre le SARM, mais il faut savoir que les mesures de résistance du SARM vis-à-vis de ceux-ci commencent à être présentes et beaucoup d'études montrent que leur efficacité est en déclin.»

Les données de l'étude CAN-ICU portant sur la prévalence des bactéries résistantes aux antibiotiques dans les unités de soins intensifs canadiens ont en effet montré que, parmi les souches de *S. aureus*, un isolat sur cinq en moyenne, et parfois jusqu'à un isolat sur deux, était résistant à la méthicilline. Ces chiffres sont beaucoup plus élevés que dans les rapports précédents, qui estimaient la prévalence entre 5 et 15 %.

Solution bienvenue

La nouvelle classe d'antibiotique proposée par Wyeth pourra donc constituer une solution bienvenue dans les hôpitaux pour lutter contre le SARM, mais aussi contre les entérocoques résistant à la vancomycine (ERV), qui provoquent des infections intra-

abdominales. «On l'a vu en action ici et ça fonctionne très bien», affirme le Dr Laverdière.

Mais la guerre contre la résistance aux antibiotiques n'est pas terminée, loin s'en faut. En fait, ce nouvel antibiotique «n'est qu'un chaînon d'une chaîne d'action qu'il faut mettre en branle», prévient le microbiologiste. Pour freiner la progression de ces maux, il faudra que le Québec fasse une meilleure utilisation des antibiotiques, qu'il mette en place des mesures plus musclées pour prévenir l'émergence de ces superbactéries et qu'il poursuive les recherches pour trouver des solutions de rechange aux antibiotiques.

D'autant que le Tygacil est destiné à une administration intraveineuse, ce qui ne sera pas pratique pour traiter les cas de SARM, qui sont de plus en plus nombreux à se déclarer en dehors des hôpitaux. «Nous savons toutefois qu'il y a d'autres antibiotiques qui seront mis sur le marché prochainement et que ceux-là seront administrables par voie orale», précise le Dr Laverdière.

Le Devoir

Un présumé terroriste sera remis en liberté

Toronto — Un Égyptien soupçonné de terrorisme qui est détenu depuis six ans sans qu'aucune accusation n'ait été portée contre lui devrait être libéré et placé en détention à domicile en vertu de conditions très strictes, a déclaré hier un juge de la Cour fédérale.

Les conditions exactes de cette remise en liberté doivent encore être peaufinées, mais la juge Carolyn Layden-Stevenson a fait savoir qu'elle entend ordonner la libération de Mahmoud Jaballah en vertu de conditions «strictes et restrictives».

Un des avocats de M. Jaballah, John Norris, s'est réjoui de la décision de Mme Layden-Stevenson.

«Les tribunaux sont devenus très vigilants pour protéger à la fois les droits des individus et l'intérêt du pu-

blic, a-t-il déclaré. Les juges démontrent qu'ils sont troublés par la longueur des détentions dans ces cas-ci.»

Mme Layden-Stevenson pourrait fournir une justification écrite de sa décision le 22 mars lors d'une audience à Ottawa, auquel moment les conditions de remise en liberté de M. Jaballah seraient aussi définies.

Sa libération du Kingston Immigration Detention Center, surnommé «Guantanamo Nord» par certains, devrait survenir peu de temps après.

M. Jaballah, un homme de 44 ans père de six enfants, a été arrêté en août 2001 en vertu d'un second certificat de sécurité, une mesure sans précédent. Les certificats permettent aux autorités de détenir un individu indéfiniment, sans accusation ou procès, en vertu de preuves secrètes.

M. Jaballah a admis connaître Ahmed Saad Khadr — un citoyen canadien, lieutenant d'Oussama ben Laden, tué en Afghanistan — mais affirme qu'il n'était qu'une connaissance.

Trois des quatre autres étrangers détenus en vertu de certificats de sécurité ont déjà été libérés ou le seront sous peu, tous en vertu de conditions très strictes. L'Algérien Mohammed Harkat est actuellement en détention à domicile à Ottawa, le Marocain Adil Charakouï profite d'une liberté conditionnelle à Montréal et la libération de l'Égyptien Mohammad Mahjoub, ordonnée le 15 février, se fait toujours attendre. Le Syrien Hassan Almrei est le quatrième individu.

Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE
 Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard.
Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi
Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi
 Tél.: 514-985-3344 Fax: 514-985-3340
 Sur Internet : www.ledouvoir.com/avis.html • www.ledouvoir.com/offres.html
 Courriel : avisdev@ledouvoir.com

Sudoku par Fabien Savary

	3		5		6		7
			9		1		
8	5	7					
	7		2				9
		9	1	6		5	
		8					
		3			4	7	
		2	4				8

Niveau de difficulté : MOYEN 0501

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

8	4	9	5	6	7	3	1	2
3	6	5	8	2	1	4	9	7
1	7	2	4	3	9	5	8	6
4	1	6	7	5	3	9	2	8
7	5	8	2	9	4	6	3	1
9	2	3	1	8	6	7	5	4
5	9	1	6	4	2	8	7	3
6	8	7	3	1	5	2	4	9
2	3	4	9	7	8	1	6	5

0500

SUDOKU : le logiciel
 10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
 En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC - CHAMBRE CIVILE, 500-22-09803-044. LES ENTREPRISES M. CIARLA, Partie demanderesse, 3835691 CANADA INC., Partie défenderesse. **AVIS PUBLIC DE VENTE EN JUSTICE.** PRENEZ AVIS qu'en vertu d'un bref d'exécution, les biens de LES ENTREPRISES M. CIARLA seront vendus par huissier le 19 mars 2007 à 10:00, au 8770, BOUL. L'ANGÉLIER, #222 MONTRÉAL, QUÉBEC, CANADA, conformément audit bref. Lesdits biens consistent en: 1 photocopieuse marque Canon NP2120 avec mobilier beige et acc.; 1 imprimante marque HP LaserJet 2300 L beige et acc.; et autres... Conditions: argent comptant ou chèque visé. Informations: MICHEL LANDRY, H.J. du district de Montréal, ALBERTSON, LANDRY, HUISSIERS DE JUSTICE, Tél.: (514) 278-2414, Fax: (514) 278-9667, 7012, Boul. St-Laurent, bureau 205, Montréal, P.Q. H2S 3E2.

AVIS DE DISSOLUTION
 PRENEZ AVIS que la compagnie 9111-3969 QUÉBEC INC. demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre. Donnée à Laval, en date du 5 mars 2007. DEVEAU, BOURGEOIS, GAGNÉ, HÉBERT & ASSOCIÉS, SÉNÉCAL, Procureurs de la compagnie

PRENEZ AVIS que la compagnie 9098-4818 Québec Inc. demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

AVIS
 AVIS est par les présentes donné que la compagnie SIGNALENERGIE INC. / SIGNALENERGY INC., constituée en vertu de la partie 1A de la Loi sur les compagnies et ayant son siège social dans la ville, province de Québec, demandera au Registraire des entreprises de la province de Québec la permission d'obtenir sa dissolution en vertu des dispositions de l'article 28 de la Loi sur les compagnies. Ce 2^e jour de mars 2007. FRASER MILNER CASGRAIN, SÉNÉCAL, Procureurs de la Compagnie

HHD Avis aux créanciers de la première assemblée
 Dans l'affaire de la faillite de GAËTAN RHEAULT 7587, rue Édouard LaSalle (Qc) H8P 1S6
 Avis est par les présentes donné que la faillite de Gaëtan Rheaault est survenue le 27 février 2007, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 14 mars 2007, à 10 h 00, au bureau du syndic, situé au 3333, boul. Graham, bureau 400, Montréal (Qc) H3R 3L5. Daté le 1^{er} mars 2007.
 Lynda Lalonde, PAIR Responsable de l'actif
 H.H. DAVIS & ASSOC. INC. SÉNÉCAL DE FAILLITE 3333, boul. Graham, bureau 400 Montréal (Québec) H3R 3L5 Téléphone : (514) 341-5511 Télécopieur : (514) 807-5310

Les petits frères des Pauvres
 La famille des personnes âgées seules
 Pour donner
 1.866.627.8653

Hydro Québec
APPELS DE SOUMISSIONS
 Les entrepreneurs et les fournisseurs peuvent obtenir de l'information sur les appels de soumissions ouverts et le résultat d'ouverture des plis d'Hydro-Québec en visitant le site Internet de l'entreprise : www.hydro-quebec.com/soumissionnez ou en composant un des numéros de téléphone suivants :
Montréal et environs : (514) 840-4903
Extérieur : 1 800 324-1759

AVIS À TOUS NOS ANNONCEURS
 Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL No: 500-06-000125-019
 (Recours collectif) COUR SUPÉRIEURE
PETER KRANTZ Requérant
 c. **PROCEUREUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC**
 - et -
LES ENTREPRISES CLAUDE CHAGNON INC.
 - et -
LES GRANDS TRAVAUX SOTER INC. Intimés

ORDONNANCE
 ORDRE est donné à ROBERT GRAINE, défendeur, de comparaître au greffe du Palais de justice de Laval situé au 2800, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, district de Laval, dans les quarante (40) jours de cette publication dans le journal «Le Devoir».
 Une copie de la demande en divorce a été remise au greffe à son intention.
 Laval, ce 27 février 2007.
 CHANTAL MOREAU GREFFIER-ADJOINT
 ST-AUBIN & ASSOCIÉS
 Tél.: (450) 680-6210
 M^{re} PEGGY NELSON, avocate

À TOUTES LES PERSONNES QUI ONT HABITÉ PRÈS DE L'AUTOROUTE VILLE-MARIE ENTRE LES RUES GUY ET DE CARILLON, LORS DES TRAVAUX DE RÉFECTION, À UN MOMENT OU L'AUTRE ENTRE 1998 ET 2000 jusqu'à une distance de 350 mètres au sud et de 170 mètres au nord.

AVIS AUX MEMBRES

- PRENEZ AVIS que le 24 avril 2006, l'honorable Jean-Pierre Sénécal, j.c.s. a autorisé l'exercice d'un recours collectif contre les intimés pour le compte de : «Toutes les personnes, propriétaires ou locataires, qui ont résidé dans les villes de Montréal et Westmount à moins de trois cent cinquante (350) mètres au sud et de cent soixante-dix (170) mètres au nord de l'autoroute Ville-Marie, entre les rues Guy et De Carillon, entre le 1^{er} mai et le 31 décembre 1998 ou entre le 26 avril et le 15 décembre 1999 ou entre le 1 juillet et le 16 octobre 2000.»
- Le recours collectif vise notamment à déterminer si le bruit et la poussière générés par les travaux de réfection de l'autoroute Ville-Marie de 1998 à 2000 entraîne la responsabilité des intimés à l'égard des membres du groupe et, le cas échéant, à quelle indemnité les membres du groupe ont droit;
- En résumé, ce recours collectif demande notamment à ce que les intimés soit condamnés à payer à chacun des membres du groupe un montant de 10 000,00 \$ pour les dommages soufferts et les troubles et inconvénients;
- Un membre qui le désire peut s'exclure du groupe (notamment afin de présenter sa propre demande) en avisant le greffier de la Cour supérieure du district de Montréal par courrier recommandé dans les 60 jours de la publication du présent avis;
- Un membre peut intervenir si la Cour considère que son intervention est utile au groupe;
- Les membres du groupe autres que le représentant ou un intervenant ne peuvent être appelés à payer les dépens du recours collectif;
- Le texte intégral de l'avis aux membres est disponible au greffe de la Cour supérieure du district de Montréal et sur le site Internet des procureurs du représentant : www.trudeljohnston.com

Pour obtenir des informations sur le présent recours :
Trudel & Johnston
 (514) 871-0702
info@trudeljohnston.com

ACTUALITÉS

Le pari électoral



Manon Cornellier

Le premier ministre Stephen Harper était à Toronto hier pour distribuer plus de 1,5 milliard de dollars pour les transports en commun et la lutte contre les gaz à effet de serre. L'élection provinciale n'aura pourtant lieu qu'en octobre, ce qui a mené bien des observateurs et politiciens fédéraux à parler de manœuvre pré-électorale mais fédérale.

Il est clair que le chef conservateur ne néglige rien et prépare le terrain pour un éventuel scrutin. Minoritaire, il ne peut rien tenir pour acquis. Mais de là à orchestrer sa défaite dès ce printemps? Les thèses s'affrontent.

Les conservateurs ont l'argent, l'organisation et les attributs du pouvoir. Ils ne se gênent pas pour se servir de ce dernier avantage, distribuant allégrement des fonds depuis des semaines. Et ils essaient. Lundi, par exemple, ils ont annoncé dans toutes les provinces, sauf au Québec, une aide de 10,6 millions pour inciter les aînés à être actifs dans leur communauté. L'annonce d'hier cible quant à elle une autre clientèle convoitée, celle du Grand Toronto. Le fameux 905, où les banlieusards souffrent des embouteillages, mais aussi tous ceux qui vivent à la marge de la région centrale de la métropole, le 416, traditionnellement libéral et néo-démocrate.

M. Harper prépare donc le terrain. Pour le court et le long terme. Son parti s'est déjà chargé d'imposer une image négative de M. Dion au Canada anglais. Maintenant, en répondant à certaines attentes de Jean Charest et de Dalton McGuinty, il s'imisce entre le chef libéral et ses homologues provinciaux en plus d'empêcher sur son terrain de prédilection, l'environnement. Les libéraux sont frustrés, car ils disent avoir créé ces programmes pour voir les conservateurs les éliminer pour maintenant les ressusciter et en prendre le crédit.

Malgré ces atouts, les conservateurs ont un problème s'ils veulent aller aux urnes bientôt. Les sondages les placent toujours au même niveau d'appuis qu'en janvier 2006. Angus Reid donne une autre image, avec 40 % d'appuis, mais ce sondage a été réalisé par Internet, ce qui incite même les experts à la prudence avant de le comparer aux sondages traditionnels menés par téléphone sur la base d'un échantillon aléatoire. Les deux plus récents sondages de ce type, Ipsos Reid et Decima, montrent plutôt que 36 % environ des électeurs appuient les conservateurs. Il s'agit d'une légère remontée depuis les précédentes enquêtes, mais c'est le même score qu'aux dernières élections.

Les libéraux ont reculé depuis décembre, mais ils font aussi bien (27 %) ou même mieux (32 %) que lors du dernier scrutin (28 %). Selon Ipsos-Reid, les conservateurs auraient perdu du terrain au Québec et les libéraux en auraient gagné depuis un mois. Mais le nerf de la guerre reste l'Ontario, et là, les deux partis ont légèrement glissé, bien que ce soit trop peu pour être significatif. Par ailleurs, les libéraux y devancent encore les conservateurs, mais seulement par quelques

points, selon Ipsos-Reid et Decima. Pour le PLC, ce n'est pas une bonne nouvelle, car cela signifie que son avance ontarienne s'effrite.

Ces chiffres montrent donc que les libéraux sont vulnérables, mais aussi qu'une majorité conservatrice n'est pas assurée. Pour l'obtenir, Stephen Harper doit gagner au moins 30 sièges de plus. Il ne peut par conséquent se contenter de gains éventuels au Québec. Il doit en faire ailleurs. Or, dans la région atlantique, personne ne voit de réel mouvement dans un sens ou dans l'autre. De plus, le *Halifax Chronicle Herald* révélait la semaine dernière que le budget de l'Agence de développement régional ACOA avait été réduit depuis deux ans, contrairement à la promesse faite par M. Harper l'an dernier.

En Alberta, le PC ne peut pas faire mieux, lui qui détient tous les sièges. En Colombie-Britannique, les conservateurs ont perdu cinq sièges lors des dernières élections. Leurs appuis sont à peu près au même niveau actuellement alors que les libéraux ont reculé. Le PC souhaite faire des gains dans les Prairies, mais l'avenir de la Commission canadienne du blé crée beaucoup de remous en Saskatchewan et au Manitoba et personne ne peut en prédire l'effet. Pour l'instant, le PC s'y maintient, le PLC glisse et le NPD monte.

Il reste l'Ontario, le nerf de la guerre. C'est la province qui a permis aux libéraux de se maintenir au pouvoir de 1993 à 2006, mais leurs 10 ans de gouvernement majoritaire sont aussi attribuables à la division du vote de droite. C'est grâce à elle si Jean Chrétien a même pu garder le pouvoir avec seulement 38,5 % des voix en 1997. Ce scénario n'est plus possible. La droite est unie, au grand dam des libéraux. Et si la gauche est divisée, elle l'est généralement dans des comtés où les conservateurs sont trop faibles pour en profiter. Du moins, par le passé.

La grande inconnue est l'évolution du comportement électoral du Grand Toronto, où la population a beaucoup changé depuis 20 ans. Et il y a l'enjeu de la lutte contre la criminalité. Lors des dernières élections municipales à Toronto, cette question figurait au sommet des préoccupations des citoyens, selon les sondages. Les libéraux provinciaux en font d'ailleurs un de leurs chevaux de bataille. Selon le *Globe and Mail*, le procureur général Michael Bryant a même recommandé à Stéphane Dion de corriger le tir à ce sujet, soulignant le danger de laisser les conservateurs seuls sur ce terrain.

Et il y a le budget, une pièce maîtresse de ce jeu d'échecs électoral, en particulier au Québec. M. Harper doit cependant mesurer ses gestes pour éviter d'irriter d'autres provinces. Si on considère qu'il est trop généreux à l'endroit du Québec et accommodant avec l'Ontario, ça ne passera pas en Alberta, surtout s'il prend des mesures qui affectent l'industrie pétrolière. Ça ne passera pas mieux en Saskatchewan et à Terre-Neuve s'il devait adopter une formule de péréquation qui prend en considération les revenus des ressources naturelles.

Tout ça ne veut pas dire que Stephen Harper ne plongera pas, mais s'il va de l'avant maintenant, ce sera parce qu'il mise sur la poursuite, en sa faveur, du déclin de Stéphane Dion. Ça se défend, mais c'est un pari qui, s'il est perdu, pourrait coûter à M. Harper son emprise sur son parti.

mcornellier@ledevoir.com



Le premier ministre du Canada, Stephen Harper, celui de l'Ontario, Dalton McGuinty, et les ministres ontarien et fédéral des Finances, Greg Sorbara et Jim Flaherty.

L'Ontario obtient un milliard pour les transports en commun

CLAIRANDRÉE CAUCHY

L'Ontario et le gouvernement fédéral ont annoncé hier qu'ils consacreront 1,5 milliard de dollars à la lutte contre les changements climatiques et à l'amélioration des transports en commun dans la région de Toronto.

Là où l'Ontario a décidé de privilégier les transports en commun à Toronto dans ses projets conjoints avec le fédéral, le gouvernement du Québec a préféré, lui, cibler les infrastructures routières.

Résultat des courses: pendant que Stephen Harper et Dalton McGuinty, le premier ministre ontarien, annonçaient hier l'octroi de 1,5 milliard pour lutter contre les gaz à effet de serre et réduire la congestion routière, dont un milliard destiné à l'amélioration des transports en commun dans la région de Toronto, Jean Charest, le premier ministre québécois, recyclait en campagne électorale son plan d'action pour lutter contre les changements climatiques, financé à la hauteur de 350 millions pour l'ensemble de la province.

Des 1,5 milliard annoncés hier par le gouvernement Harper, 586 millions iront au plan de lutte contre les changements climatiques, auxquels s'ajouteront 962 millions pour l'amélioration des transports en commun dans la grande région métropolitaine.

L'Ontario a-t-il raflé un pactole plus important que le Québec, emportant une mise pour investir dans les transports en commun en plus du plan sur les changements climatiques? Au cabinet du premier ministre Harper, on assure que les sommes équivalentes ont déjà été dépensées au Québec, mais qu'elles ont plutôt servi à financer des projets d'infrastructures routières.

«Les projets et les priorités se font en consultation avec les provinces. Le gouvernement de l'Ontario a défini comme priorité les transports en commun, au Québec, on a davantage ciblé sur des infrastructures routières», a expliqué au *Devoir* Nathalie Sarafian, attachée de presse du ministre fédéral des Transports et des Infrastructures, Lawrence Cannon.

Elle cite notamment le projet de prolongement de l'autoroute 30, qui, dit-elle, poursuit le même objectif que celui visé par l'investissement massif dans les transports en commun de Toronto, soit l'allègement de la congestion routière et l'amélioration des transports. Elle ne pouvait cependant préciser si l'ensemble des fonds prévus pour le Québec avaient été annoncés, ni fournir les montants dévolus à la province. Bref, impossible de dire si les sommes investies en Ontario étaient, toutes proportions gardées, équivalentes à celles allouées à la Belle Province.

Invité à commenter la rondelette somme de un milliard consentie à la grande région de Toronto, le premier ministre Jean Charest a répondu de façon très générale hier. «Le gouvernement fédéral, sur ces questions-là, agit de manière équitable. Si les fonds sont rendus disponibles pour une province, [ils] le sont pour les autres. [...] Le gouvernement fédéral doit agir de manière équitable s'il offre des fonds supplémentaires à l'Ontario ou à une autre province, il doit le faire pour le Québec.»

M. Charest n'a donc pas précisé si son gouvernement avait bel et bien demandé au gouvernement fédéral d'investir dans les transports en commun, à l'instar de son collègue ontarien.

L'annonce des gouvernements ontarien et canadien survient au lendemain d'un appel lancé par les maires des grandes villes pour que le fédéral investisse, sur une base récurrente, deux milliards par année pour le développement des transports en commun. À l'hôtel de ville de Montréal, on était forcé de constater que le réseau des transports en commun montréalais n'a pas bénéficié d'investissements comparables à ceux annoncés dans la Ville-reine. «Est-ce que le gouvernement du Québec a fait une demande au gouvernement fédéral? C'est la question qu'il faut lui poser», a indiqué Christiane Miville-Deschesne, l'attachée de presse du maire Gerald Tremblay.

Du côté des groupes écologistes, plusieurs s'attendaient hier à ce que Québec et Ottawa sortent de leur chapeau, d'ici la fin de la campagne électorale, un investissement important en transports en commun. Le projet de système de train léger sur rail, évalué à un milliard selon les études, ressortait fréquemment dans les suppositions.

De manière plus générale, on dénotait le manque d'accent mis sur les transports en commun au Québec. «Montréal ne veut pas se chicaner avec Québec, Québec ne veut pas se chicaner avec Ottawa. Ce qui ressort de cette timidité, c'est que Montréal reçoit moins qu'ailleurs. En Ontario, le gouvernement McGuinty a fait du transport en commun une priorité, il faudrait que cela en devienne une au Québec», a fait valoir le directeur de Transport 2000, Normand Parisien.

Le porte-parole de Greenpeace, Steven Guilbault, constate sur un ton cynique que les gouvernements cherchent à «acheter des votes de façon différente dans toutes les provinces». «On avance à pas de tortue sur le transport en commun, alors qu'on avance à vitesse grand V pour les grandes infrastructures routières, comme le projet de la 25», a déploré M. Guilbault.

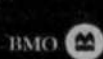
Avec la collaboration d'Antoine Robitaille
Le Devoir

Une histoire d'êtres et de cœur.

Chaque jour, Sainte-Justine continue d'accomplir des petits miracles grâce à l'engagement, au dévouement, aux compétences, au dépassement et à la passion de sa grande famille d'employés, de bénévoles et de donateurs. Grâce à chacun de ces hommes et de ces femmes, Sainte-Justine a la centaine rayonnante.

Sainte-Justine
1907-2007
à faire grandir la vie.

100.chu-sainte-justine.org



ÉDITORIAL

Méfiance scolaire

Si l'on excepte l'épineuse question du dégel des droits de scolarité, le Parti libéral du Québec et le Parti québécois sont comme des frères siamois dans cette campagne électorale quand il s'agit d'éducation. À croire que cela ne va pas si mal dans le secteur? À constater plutôt que les problèmes de l'école dépassent le champ des promesses...

La santé et l'éducation sont deux gros bateaux à manœuvrer pour un gouvernement, à cause de leur poids budgétaire, de l'ampleur de leur personnel, du nombre d'établissements qui en relèvent et des mille problèmes quotidiens. Que faire qui n'a pas déjà été tenté? Que promettre tout en restant crédible? Par quel bout prendre ces monstres bureaucratiques?

La comparaison a toutefois ses limites car, en dépit des apparences, l'éducation est bien plus mal prise que le secteur de la santé. Pour une raison fondamentale: la confiance n'y est pas.

Ce que les Québécois reprochent à leur système de santé, c'est sa difficulté d'accès: la rareté des médecins de famille, les horaires impossibles des CLSC et des cliniques, les urgences bondées, les listes d'attente... Mais, une fois leur tour arrivé, les Québécois ne tarissent pas d'éloges sur la qualité du personnel et des soins reçus.

Pour l'école, c'est l'inverse! L'imaginaire collectif ne croit pas que, une fois les enfants dans le système, l'école publique québécoise va vraiment les mener au bout de leurs possibilités, qu'ils soient cancrès ou génies. L'incessant débat sur la réforme de l'éducation en offre la démonstration. La réforme redonne du pouvoir au professeur et mise sur le déploiement de toutes les ressources d'un élève. Pourtant, plusieurs tiennent cette stimulante commande pour impossible. On loue les infirmières et les médecins, mais on doute des enseignants au point d'exiger, comme le fait l'ADQ, un bulletin universel qui n'a jamais existé au Québec!

Comment surmonter cette méfiance, que même le fait de croiser des professeurs extraordinaires et dévoués n'apaise pas? Les partis n'ont pas de réponse à donner. D'une part parce que la nouvelle donne les dépasse. Nos sociétés, et ce n'est pas propre au Québec, ne sont plus homogènes et l'école vit avec les enfants que nous lui envoyons: gâtés, «poqués», allumés, issus d'autres cultures, tiraillés entre plusieurs maisons ou trop d'activités, laissés à eux-mêmes, trop couvés... Et, pour faire face à cette complexe réalité, le professeur ne jouit plus de la figure d'autorité qu'a salvé le médecin.

D'autre part, nul ne veut s'attaquer à l'organisation scolaire, sclérosée par trop d'acquis. Par exemple, libéraux comme péquistes promettent une école secondaire ouverte une heure de plus pour les uns, jusqu'à 17 heures pour les autres. Dans la vraie vie, les écoles secondaires sont déjà accessibles jusqu'en soirée et disponibles pour une foule d'activités... Mais, pour convaincre des ados d'y rester, encore faut-il qu'en région les horaires d'autobus scolaires soient conçus en conséquence et que, de manière générale, on puisse inciter des profs à rester sur place. De cela, nul ne parle.

De la même manière, chacun souhaite faire de l'école un lieu d'appartenance. Mais comment y arriver quand, règles d'ancienneté obligent, un professeur peut être délogé jusque tard dans l'année? Comment consolider des équipes-écoles dans ces conditions, s'attacher les jeunes profs, respecter les liens créés avec les élèves? Autre tabou politique.

Les partis peuvent cibler des actions concrètes: investir dans l'entretien — urgent! — des immeubles, comme le promettent PQ et PLQ, concentrer l'apprentissage de l'anglais en 5^e et 6^e années, comme le dit l'ADQ, plutôt que l'éparpillement imposé par les libéraux tout au long du primaire. Mais l'école-lieu de vie reste dans leur bouche une affaire de mots plutôt qu'une véritable priorité. Comment dès lors s'étonner que les parents se tournent vers le secteur privé?

jboileau@ledevoir.ca

La lâcheté du Québec

C'est reparti: dimanche dernier, le tiers des employés de soutien de la Société des transports de Montréal (STM), soit 700 sur plus de 2000, sont allés voter pour la grève générale en appui à leurs revendications. Rappelons qu'à l'automne 2003 le même groupe de syndiqués CSN avait eu recours au vandalisme et à une grève de six jours qui avait passablement perturbé la vie des Montréalais. Le Conseil des services essentiels était intervenu, mais au lieu de prendre en compte les besoins des citoyens en matière de déplacement, il s'était limité à fixer les heures de service en fonction du risque que d'éventuels embouteillages feraient peser sur la sécurité publique. Aucun service la nuit et la fin de semaine. Plus obtus, tu meurs!

À la suite de ce débrayage, la Ville avait demandé à Québec de décréter que le transport en commun constituait un service essentiel en lui-même. Fraîchement élu et surtout préoccupé de faire adopter une réforme du Code du travail promise aux entreprises, le ministre Michel Després avait répondu qu'il préférerait laisser retomber la poussière avant de décider. Quatre ans plus tard, la poussière est bel et bien retombée, mais les Montréalais sont quand même sur le point de faire face à une autre grève du transport dans l'indifférence la plus totale du gouvernement.

D'ailleurs, quel que soit le gouvernement au pouvoir à Québec, les villes sont depuis toujours abandonnées à leur sort en matière de négociations avec leurs employés. Quand vient le temps de régler leurs propres problèmes financiers, péquistes et libéraux n'ont aucune hésitation à recourir aux lois d'exception. Mais quand la vie quotidienne des simples gens est en cause, on s'en fout!

À l'heure actuelle, la rémunération globale d'un employé de métier de la STM est supérieure à celle d'une infirmière. De plus, cet homme (puisqu'il s'agit d'un homme!) a droit à la pleine retraite à 50 ans, après seulement 30 ans de service, au lieu de 55 ans d'âge et 35 ans de service pour les employés de la fonction publique québécoise. Un régime aussi chromé coûte cher, très cher aux Montréalais, qui assument le double des cotisations versées par les employés.

Au lieu de geler les salaires pour 2007 comme il le souhaite, le maire Tremblay et son administration devraient exiger de leurs employés une réduction de la contribution des Montréalais de 12% à 7% du salaire brut sur une base récurrente, pour ramener le régime de retraite au niveau que celui des employés de l'État du Québec.

Plus la campagne électorale provinciale avance, plus les candidats jouent à qui sortira la promesse la plus abracadabrante de son chapeau. N'y a-t-il donc aucun politicien assez courageux pour promettre aux municipalités de leur fournir les outils juridiques nécessaires pour ramener leurs coûts salariaux à un niveau proche de celui de l'État québécois? Et n'y a-t-il aucun politicien pour oser promettre de faire du transport collectif un service essentiel en tout temps dans les grandes villes, même en temps de négociations de conventions collectives?

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFAÇON
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information JULES RICHER
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directrice, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



LETTRES

«La faute aux purs et durs»? Et alors?

Dans une lettre intitulée «La faute aux purs et durs», le 26 février 2007, François Privé affirme avec conviction que la promesse du Parti québécois de tenir un référendum éloigne ce même parti du pouvoir. Et alors?

Le Parti québécois n'a-t-il pas été fondé sur la promesse de réaliser le pays du Québec? Alors, si le Parti québécois n'existe que pour faire l'indépendance, il doit, à tout moment, faire campagne dans cette direction. Ainsi, il peut perdre autant d'élections qu'il en faut, mais l'objectif central du programme, l'article 1, doit être respecté. Analysez les sondages, vous verrez que la souveraineté est bien plus populaire que le Parti québécois, bizarre n'est-ce pas?

Si des militants comme M. François Privé, membre du Parti québécois, votent pour un autre parti politique parce que le Parti québécois fait campagne pour la souveraineté, tant mieux. Je les invite même à quitter le Parti québécois et ainsi rejoindre les rangs des partis purement provincialistes qui se reconforment de la position aliénante du Québec face au Canada.

Merci, M. Privé, en ne votant pour le Parti québécois, de libérer celui-ci de son lourd far-

deau de devoir présenter un programme de bon gouvernement provincialiste.

François Ménard

Étudiant au baccalauréat en histoire à l'UQAM

Montréal, 3 mars 2007

Élection et éducation: de la parole à la réalité

En général, les campagnes électorales sont l'occasion de demi-vérités bien frustrantes, tant elles ne correspondent pas toujours à la réalité des faits.

Ainsi, à un parent qui se plaignait de la lisibilité des bulletins de la réforme, Jean Charest a répondu qu'il devrait aborder ce sujet lors d'une réunion du conseil d'établissement de son école. Or, le chef du PLQ devrait savoir que les CE n'ont aucun pouvoir de changer les choses. Ce sont les directions d'école qui les possèdent et, pour des raisons de cohérence, elles se sont généralement entendues sur un modèle unique dans chaque commission scolaire. Les parents n'ont donc, à proprement parler, aucun mot à dire quant à la facture des bulletins de la réforme, contrairement à ce que M. Charest laissait entendre à ce parent.

De plus, afin de rassurer les gens inquiets de la réforme, la plate-forme électorale libérale

prévoit des examens à la fin de chaque cycle du primaire et du secondaire. On peut alors croire que les élèves devront bien savoir quelque chose s'ils veulent les réussir. On peut fortement en douter pour deux raisons. Premièrement, de tels examens existent déjà en cinquième secondaire et on ne cesse de dénoncer le laxisme de ceux-ci. Par exemple, en écriture de français de cinquième secondaire, un élève peut faire une faute de grammaire ou d'orthographe tous les 15 mots et réussir malgré tout cette épreuve! Deuxièmement, rien n'indique que ces examens auront un poids déterminant dans le parcours scolaire des élèves. En effet, un mauvais résultat à ceux-ci peut être noyé dans ce qu'on appelle le «bilan des apprentissages», une évaluation du cycle entier que plusieurs enseignants et parents estiment douteuse et subjective. De toute façon, mauvais résultat ou pas, comme le redoublement est devenu une mesure exceptionnelle, il faut se demander quelle importance véritable auront les examens de fin de cycle promis par le PLQ.

Cette méconnaissance manifeste de nos leaders politiques explique peut-être pourquoi, même si elle est une de leurs priorités, l'éducation se porte si mal au Québec.

Luc Papineau

Enseignant

Le 4 mars 2007

LIBRE OPINION

Un autre cas d'acharnement médiatique

LINA TRUDEL
Retraitée et ex-analyste des médias

Immobilisée pour des raisons de santé, j'ai décidé d'occuper mon temps à suivre de près la «couverture journalistique» de la présente campagne électorale. Préoccupée par la récurrence de nombreux problèmes sociaux, dont ceux relatifs aux systèmes de santé et d'éducation, ainsi que par l'élargissement des inégalités, il m'importait de mieux saisir, au-delà des explications partisans, les raisons pouvant expliquer les impasses actuelles et de me faire, en conséquence, une opinion plus éclairée sur les solutions avancées par les partis politiques. Je comptais donc sur les médias pour m'aider à faire la part des choses et à dépasser l'impression que c'est toujours du pareil au même avec la politique.

Ce qui d'abord retenu mon attention, c'est l'écart important pouvant exister entre les contenus livrés par les partis, lors des points de presse, et ce qu'en retiennent notamment les médias électroniques (grâce à RDI, nous avons accès aux points de presse quotidiens des partis). Dès la première semaine, j'ai, en effet, été surprise par la nature des questions posées par les journalistes et frappée par l'attrait que représentent, pour eux, les formules-chocs et les propositions alléchantes et faciles à comprendre, de même que par les joutes et stratégies électorales.

J'ai aussi été choquée par le traitement injuste réservé à André Boisclair, de même que par celui fait aux tiers partis. Je m'en tiendrai toutefois au cas Boisclair, car il s'agit pour moi d'un exemple révélateur des trop nombreuses distorsions qui s'introduisent dans le mode actuel du traitement de l'information. Voyons les faits.

Contenu négligé

Les discours des chefs des principaux partis, lors du déclenchement de la campagne électorale, étaient loin d'être pauvres en contenu. N'étant pas péquiste, j'ai cependant trouvé

que le chef du Parti québécois avait apporté des éclairages particulièrement intéressants sur les principaux enjeux de cette élection. À mon avis, c'est lui qui a fait la meilleure performance. Les médias, cette fois, se sont bien privés de le signaler. Pire encore, ils ont choisi l'extrait le plus négatif de son intervention, celui où il compare Jean Charest à un pyromane.

Après avoir reproché au PQ d'avoir tardé à faire connaître sa plateforme électorale, ils ont, une fois la chose faite, mis l'accent uniquement sur la maladresse stratégique du parti de parler de consultation populaire et non de référendum.

On en vient à se demander si les journalistes et commentateurs, devenus trop souvent désabusés et cyniques, s'intéressent encore au contenu et s'ils sont en mesure d'analyser plus en profondeur les enjeux politiques?

C'est toutefois au cours de la deuxième semaine que les médias ont commencé réellement à dérapier. Pris dans le tourbillon des sondages, par les multiples déplacements des chefs et par la valse des engagements à grands coups de milliards et de millions, ils ont oublié de prendre le recul nécessaire pouvant leur permettre de mieux traiter l'information. Radio-Canada s'écarte quelque peu de cet engrenage, mais la place consacrée à l'analyse y demeure, pour un diffuseur public, encore trop ténue. Ce n'est pourtant pas par manque de savoir-faire! L'émission sur la dette réalisée par *Zone libre* en est une preuve éloquente.

Édifiant!

Mais revenons au sort réservé à M. Boisclair. Lors du point de presse qu'il a donné vendredi dernier, les journalistes ont carrément dépassé les bornes. Alors que le contenu de cette rencontre portait sur les engagements du PQ en matière de santé, les journalistes se sont tous acharnés à lui poser les mêmes questions relatives à son leadership. Il s'est d'ailleurs agi davantage d'une remise en question de son leadership que de questions

visant à recevoir des explications sur les raisons de la baisse de la popularité du PQ.

Voici un échantillon de ces édifiantes questions: «Votre leadership est catastrophique pour le PQ, vous ne pensez pas que vous êtes un handicap pour le PQ? Ne trouvez-vous pas que c'est vous qui êtes dans la tempête et que c'est Dumont qui passe la gratte? Pourquoi vous ignorez les feux qui chignent? Qu'allez-vous faire pour empêcher les souverainistes de quitter le PQ? Allez-vous faire appel à des gens de l'extérieur, des gens qui sont écoutés par la population?»

Une telle attitude de la part des journalistes m'a, sur le coup, choquée et complètement interloquée. Quel était le but de ce genre de questions? Quelles réponses pouvaient-ils recevoir? Le droit du public à l'information aurait certes été mieux servi si les questions s'étaient centrées sur l'objet du point de presse. Ce jour-là, les journalistes ont non seulement fait preuve d'un manque flagrant d'objectivité, mais ils ont eu un comportement tout simplement inhumain. Je me demande qui serait en mesure de bien performer dans un tel contexte?

Il ne s'agit pas ici de défendre André Boisclair, mais davantage de mettre en cause un système médiatique qui produit des ratés toujours plus nombreux et souvent lourds de conséquences. La tendance à «l'acharnement médiatique» prend de plus en plus d'ampleur et le cocktail devient explosif lorsque cette pratique se combine aux biais depuis longtemps déplorés qui se rapportent à la personnalisation des problèmes et au goût marqué des médias pour le sensationnalisme.

Cette fois, c'est au tour de M. Boisclair d'être pris pour bouc émissaire, auparavant c'étaient les accommodements raisonnables et demain ce sera à qui et à quoi le tour? Les rapports entre les médias et la politique sont devenus passablement malsains. L'information-spectacle et la politique-spectacle s'influencent mutuellement et les conséquences sont souvent désastreuses pour le bon fonctionnement de la démocratie.

IDÉES

RÉFORME DE L'ÉDUCATION

Les idées nuisibles de la réforme

ANTOINE BABY

Sociologue et chercheur en éducation

Lettre à Paul Inchauspé

Cher monsieur, La meilleure façon que les gens favorables à la réforme ont trouvée pour désarmer les gens qui s'opposent à la réforme ou qui sont simplement critiques est de leur dire qu'ils n'ont pas lu le bon document et qu'ils ne parlent pas de la «bonne» réforme. C'est exactement ce que vous faites dans votre «Lettre aux enseignants» parue dans *Le Devoir* (1^{er} et 2 mars 2007).

Vous commencez par dire que si on avait lu «ligne à ligne, page à page» le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), on ne parlerait plus d'une réforme ou d'un renouveau «pédagogique», mais simplement d'une réforme du programme d'études, bref une réforme de contenu.

En vous adressant aux enseignants, vous ajoutez même, comme si cela n'était pas évident: «Peut-être serez-vous appelé à changer quelques-unes de vos pratiques pédagogiques, peut-être pas...» Ai-je bien lu? Vous dites bien: peut-être que la présente réforme n'obligera pas les enseignants à revoir leurs pratiques pédagogiques? Je me propose de vous démontrer que, en lisant le PFEQ qui est la réforme, ligne à ligne, on découvre qu'il s'agit au contraire d'une réforme essentiellement pédagogique et qu'ils devront nécessairement revoir leurs pratiques pédagogiques de fond en comble. Autrement, ils n'appliquent pas la réforme.

Le «comment» est imposé

Puisqu'il fallait avoir lu le bon document, c'est précisément ce que j'ai fait, et ce, bien avant que vous ne m'y invitiez. J'ai lu d'abord la version du PFEQ qui concerne le primaire, puis celle du secondaire. Et ce que j'ai lu dans ces documents fondateurs est exactement le contraire de ce que vous dites en début de votre article. Les deux versions du PFEQ recèlent en effet des considérations pédagogiques. Ces documents ne sont en fait qu'une restructuration des anciens contenus en fonction de paramètres pédagogiques précis et clairement identifiés.

D'une part, comme le nouveau programme est «conçu dans la perspective de connaissances construites par l'élève plutôt que transmises par l'enseignant», il était logique de remplacer le tout-puissant behaviorisme par ce qui semble être un amalgame de trois théories de l'apprentissage apparentées, soit le constructivisme, le socioconstructivisme et le cognitivisme. Ce qui est clairement exposé à la page 9.

D'autre part, toujours en poursuivant dans la logique constructiviste, il était normal de remplacer la transmission de connaissances, comme mode pédagogique dominant, par «la construction des connaissances par l'élève», l'acquisition de connaissances comme telle étant reléguée aux «connaissances utiles à l'adaptation à un environnement changeant» (p. 10). Par la même occasion, c'en était fait de l'enseignement par objectifs qui, comme mode unique de structuration des contenus, était remplacé par l'approche par compétences. Si ce n'est pas de la pédagogie ça, je me demande ce que c'est...

Vous invitez ensuite les enseignants à «ne pas écouter ces discours savants sur les théories de l'apprentissage, ces discours qui invitent à se convertir en changeant de paradigme», comme si c'était la pure invention des adversaires de la réforme et des médias en mal de copie. Vous semblez avoir oublié ou ne pas avoir lu que c'est le PFEQ lui-même qui tient un savant discours sur les théories de l'apprentissage et qui parle de «changement de paradigme pédagogique» (p. 9). Et vous soutenez toujours que cette réforme n'est pas une réforme pédagogique, qu'elle n'est qu'une réforme du programme d'études? Et vous osez toujours écrire aux enseignants: «Il vous reviendra ensuite de déterminer le comment»? Croyez-vous vraiment qu'avec cette réforme ils ont encore quelque chose à dire sur le comment, c'est-à-dire la pédagogie?

Des bonnes idées déjà là

Au fond, il y a des bonnes idées dans cette réforme aussi bien que dans celles qui l'ont précédée.

L'ennui, c'est que, d'une part, il n'y a rien de nouveau dans ces bonnes idées, qui étaient déjà présentes dans l'école d'avant la réforme, et que, d'autre part, les seules véritables nouveautés ne sont pas de bonnes idées.

A titre d'exemple de bonnes idées déjà prises en compte, je rappellerai simplement que le système scolaire assumait déjà la nécessité d'une formation fondamentale qui transcende les connaissances disciplinaires, la nécessité de faire le tri devant une prolifération exponentielle des informations et d'apprendre aux élèves à apprendre, le développement fulgurant des technologies de l'information, la nécessité de faire de l'élève l'agent premier de sa formation et ainsi de suite.

Pourquoi alors ce remue-ménage sans bon sens qui est non seulement coûteux, mais qui est aussi et surtout préjudiciable autant aux élèves qu'aux enseignants, qui ne s'y retrouvent toujours pas après sept ans?

Les seules véritables nouveautés de cette réforme ont consisté à remplacer:

1) une théorie hégémonique de l'apprentissage, le behaviorisme, par une autre également hégémonique, le socioconstructivisme;

2) un procédé pédagogique structurant toutes les matières, l'enseignement par objectifs, par un autre également structurant, l'approche par compétences.

Or, étant donné l'usage qu'on en fait, les seules véritables nouveautés de cette réforme ne sont pas de bonnes idées! Elles sont même nuisibles.

En soi, le socioconstructivisme n'est pas une mauvaise idée pédagogique. Il devient nuisible dès lors qu'il est érigé en théorie unique et totalitaire de l'apprentissage et devient un dogme pédagogique auquel tout le monde doit obéissance et soumission. Le professeur qui se plaisait et qui réussissait dans son rôle de transmission et d'acquisition de connaissances doit céder sa place à l'accompagnateur de l'élève, puisque le PFEQ qui est la réforme ne cesse pas de lui dire que c'est à l'élève qu'il revient de «construire ses connaissances».

Ainsi en est-il de l'approche par compétences qui, en soi, n'est pas un mauvais procédé pédagogique, mais qui le devient dès lors qu'elle est hégémonique, qu'elle a préséance sur tous les autres procédés et qu'elle oblige l'enseignant à profiler tous ses autres outils pédagogiques selon le gabarit des compétences. Ça aussi, c'est écrit en toutes lettres, et que les *preachers* de la réforme ne viennent pas me dire que je n'avais pas le bon document.

En réalité, la seule chose qu'il était urgent de faire disparaître dans le système scolaire d'avant la réforme, c'est l'affreux régime de l'enseignement par objectifs. Mais il n'était pas nécessaire de jeter le bébé avec l'eau du bain et surtout de remplacer ce dogme par un autre dogme. La prochaine chose qu'il nous faudra réformer, c'est cette manie que nous avons de faire des dogmes pédagogiques avec des choses qui, partout ailleurs dans le monde, y compris en Suisse, dont nous nous sommes inspirés, ne sont que des procédés pédagogiques.

À faire

Dans ces conditions, que faut-il faire avec la réforme actuelle? Il importe d'adopter un train de mesures pour remédier à une situation tellement confuse qu'elle risque à tout moment de tourner au chaos. Je m'en tiendrai à énumérer ici celles qu'il faut adopter sans délai.

Il faut stopper le processus de mise en œuvre de la réforme, éliminer le socioconstructivisme comme théorie hégémonique de l'apprentissage, de même que l'approche par compétences, qui remplace abusivement les savoirs par des «savoir-agir».

Il faut par ailleurs maintenir deux des rares mesures positives de la présente réforme, soit le regroupement des matières en domaines et la répartition du temps alloué à chaque matière par le nouveau régime pédagogique, et rétablir sans délai, pour chaque domaine et chaque matière, des programmes-cadres exempts d'a priori pédagogiques.

Enfin, il faut laisser à chaque établissement scolaire, en concertation avec les autres établissements de la même commission scolaire, le soin de choisir les théories de l'apprentissage et les outils pédagogiques appropriés pour ses élèves.

En réalité, la seule chose qu'il était urgent de faire disparaître dans le système scolaire d'avant la réforme, c'est l'affreux régime de l'enseignement par objectifs. Mais il n'était pas nécessaire de jeter le bébé avec l'eau du bain.

Un consensus en vue

JACQUES DUFRESNE

Éditeur du magazine L'Agora et de l'Encyclopédie de l'Agora dans Internet

Cher Paul Inchauspé, L'une des étapes importantes sur la route de la réforme scolaire a été, après la publication des travaux des états généraux dont vous faisiez partie, la publication de votre rapport sur le programme des études en 1996. Commandé par la ministre de l'Éducation de l'époque, Pauline Marois, dans le sillage des travaux de la Commission des états généraux de l'éducation, dont l'un des mandats était de consulter la population, ce rapport jouissait de la plus grande légitimité démocratique. Clermont Gauthier le résume ainsi dans l'Annuaire 2006: «Le rapport Inchauspé proposait notamment (pp. 22-25) de mettre davantage l'accent sur la mission d'instruction de l'école, de relever les exigences sur le plan de la lecture et de l'écriture, d'augmenter les contenus de certaines matières comme les sciences au primaire, l'histoire, les langues secondes, de relever le contenu culturel des programmes d'études.»

Dans votre livre, vous développez chacun de ces points avec tant de bon sens et de profondeur que, à la dixième page déjà, on a acquis la conviction que si une réforme fondée sur de si bonnes idées a suscité tant de réactions négatives, c'est que non seulement on vous a trahi en cours de route, mais qu'en outre on a détourné un processus jusque-là démocratique à des fins reliées à des intérêts particuliers.

«Tout commence en mystique, tout finit en politique», disait Péguy. Dira-t-on un jour, en évoquant les réformes scolaires: tout commence en philosophie de l'éducation, tout finit en doctrines pédagogiques?

Dans le site de Radio-Canada, on présente votre ami Robert Bisailon comme le concepteur de la réforme scolaire. Vous en fûtes le penseur. Personne ne vous aurait reproché de vous présenter comme le penseur trahi par les doctrinaires de la pédagogie, tant ce qui vous sépare d'eux est manifeste. Vous les avez pris au contraire sous vos ailes kantienues, faisant preuve par là d'un sens des responsabilités qui vous honore.

Le malaise persiste

Vous ne parvenez cependant pas à dissiper le malaise, vous apportez même des arguments convaincants en faveur de la thèse de la trahison des doctrinaires. «Ce que je n'avais pas prévu, c'est que, dans le champ de la pratique pédagogique désormais ouvert, essaieraient de s'installer à grands bruits, au son des buccins et des trompettes, les promoteurs des nouvelles pédagogies. Ce que je n'avais pas prévu, c'est que ce bruit déplacerait l'accent de ce qui est en cause dans cette réforme. D'une réforme qui était d'abord une réforme du programme d'études, on ferait une réforme d'application d'une théorie pédagogique.»

Dans l'analyse que vous faites ensuite des causes de ce glissement, vous reprenez dans vos mots les thèses qui ont éveillé l'esprit critique de la plupart de ceux qui ont de sérieuses réserves sur la réforme. Quelles sont ces causes, selon vous? Premièrement, le marché du perfectionnement des enseignants. Deuxièmement, les facultés universitaires qui, à ce moment, vivaient «l'un de ces changements de doxa, d'opinion dominante» qui font partie de leur culture. Troisièmement, le ministère de l'Éducation.

Au ministère, dites-vous, «j'ai vu poindre la possibilité du glissement fatal». Vous racontez à ce propos une anecdote qui, à elle seule, justifie la publication de votre livre. Au sortir d'une réunion de travail convoquée par le ministère, un directeur d'école rejoint votre groupe de travail pour y faire la déclaration de foi suivante: «Il n'y aura de réforme que s'il y a un véritable changement de pratique pédagogique, et il ne peut y avoir de changement de cette nature sans connaître le fondement de ces pratiques nouvelles: la théorie socioconstructiviste de l'apprentissage.» Vous avez été atterré: «Il était descendu rayonnant de la Montagne, portant les nouvelles tables de la Loi.»

Vous avouez ensuite: «Les choses sont ainsi et je ne sais comment elles pourraient être corrigées.»

Neutraliser le glissement

«So ist», c'est ainsi. Ce sont les mots de Hegel devant le mont Blanc. Mais l'impureté doctrinaire qui s'est substituée à la réforme démocratique n'est pas le mont Blanc, même si elle a été importée de Suisse. Vous avez identifié vous-même les causes du glissement. Il ne reste qu'à les neutraliser, ce que devraient s'engager à faire tous les partis politiques, éclairés comme ils le sont désormais, grâce à vous notamment.

L'action démocratique du Québec a fait quelques pas dans la bonne direction. Pour le Parti québécois, la voie est toute tracée: «C'est, devrait déclarer leur chef, notre réforme démocratique qu'il faut appliquer, celle du programme d'études, et non celle des doctrinaires.» Les libéraux de leur côté auraient intérêt à éviter d'assumer l'odieuse d'un glissement qui a commencé sous le gouvernement péquiste.

Tous les partis devraient se mettre d'accord sur deux points:

1) dissocier les deux réformes, n'imposer à tous que celle du programme, parce qu'elle est démocratique et qu'elle assure le fonds culturel commun de la nation, ne mettre la réforme doctrinaire à l'essai qu'à une échelle réduite et dans des conditions telles qu'aucun élève ne puisse reprocher un jour à l'État québécois d'avoir fait de lui un cobaye;

2) rouvrir le champ de la pratique pédagogique que les doctrinaires ont fermé.

Écrivez-nous!

Le Devoir se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Etant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel (redaction@ledevoir.com) ou un autre support



Des comparaisons douteuses

LOUISE LAFORTUNE

Professeure titulaire, Département des sciences de l'éducation, Université du Québec à Trois-Rivières

Depuis le début de l'application de la réforme en éducation au Québec, on dirait que se comparer avec la Suisse est essentiel, comme si elle était un exemple, comme si elle était un modèle. Quand on regarde de plus près les comparaisons, on se rend compte que c'est du canton de Genève dont il est question et non de la Suisse au complet. Alors, est-ce comparable? Plusieurs Suisses n'apprécieraient pas qu'on les assimile au canton de Genève. C'est un peu comme si on considérait que le Québec peut être assimilé à Montréal.

Les premières différences sont géographiques et chiffrées. La Suisse, un pays de 7,2 millions d'habitants, comporte 26 cantons qui ont chacun leur système d'éducation. De ces 7,2 millions d'habitants, il y en a environ 1,5 million (moins d'habitants que sur l'île de Montréal) de francophones répartis dans six cantons.

Le canton de Genève est un de ces cantons, le deuxième des cantons francophones pour la taille de

sa population avec ses 440 000 habitants. Il comporte une importante proportion d'étrangers (entre 35 et 40 %). Ce canton a une superficie 6780 fois plus petite que celle du Québec. Avec des différences aussi importantes en matière de population et de superficie, peut-on comparer le Québec au canton de Genève en Suisse lorsque l'on parle d'éducation?

Multiples distinctions

On peut dire que des différences géographiques ne sont pas importantes lorsqu'on veut comparer les résultats de deux systèmes d'éducation, mais d'autres différences, par exemple culturelles, permettent de dire que toute comparaison est boiteuse.

Le Québec et le canton de Genève n'ont pas la même histoire au plan de l'éducation; le cheminement pour en arriver à cette réforme n'est pas le même; la formation à l'enseignement ne prend pas la même forme; les liens entre les instances politiques, les universités et le milieu scolaire ne sont pas les mêmes; les moyens utilisés pour mettre en œuvre la réforme sont différents; les documents mis à la disposition du milieu scolaire par les instances politiques ne sont pas les mêmes et ne sont pas produits en même quantité.

On peut bien regarder ce qui se passe ailleurs, on peut bien s'en inspirer si cela peut être utile, mais de là à dire que s'il y a un échec ailleurs, il y aura automatiquement un échec au Québec, il y a une marge importante. De telles conclusions manquent de fondements, de réflexions, de connaissance de la situation dans deux milieux scolaires, dans deux cultures. Parler la même langue n'est pas suffisant pour être comparable.

Le Québec ne peut-il pas réfléchir à sa propre réforme, se demander ce qui va, ce qui ne va pas et éviter des comparaisons impossibles, des comparaisons trop rapides qui mènent à des remises en question complètes? Il y a peut-être des influences réciproques, mais notre réforme est liée à un mouvement international; elle a pris nos couleurs et est partie de notre histoire en éducation, de notre cheminement depuis le rapport Parent, depuis différents avis du Conseil supérieur de l'éducation (1993, 2003), depuis la Commission des états généraux de l'éducation (1996), depuis le rapport Corbo (1994)...

Lors de mes nombreux voyages professionnels en Suisse, on me demande: «Comment se fait-il qu'au Québec, ce soit si dynamique et créatif en éducation?» N'est-ce pas là un bon départ pour réussir un changement?

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'Information générale et métropolitaine : Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Jeanne Corriveau (affaires municipales), Fabien Deglise, Marie-Andrée Chouinard (éducation) ; José Boileau (éditorialiste, responsable de la page Idées), Brian Myles (justice et faits de société), Clairandree Cauchy (Général), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoit Munger (responsable du site Internet), Laurence Clavel, Jean-Guillaume Dumont, Philippe Papineau (communisme), Isabelle Paré (santé), Louise-Maude Rioux Soucy (Culture), Pauline Gravel (sciences) ; Michel Garneau (cartooniste) ; Diane Précourt (responsable des pages thématiques) ; Martin Ducloux, Michèle Malenfant et Christine Dumazet (correcteurs) ; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes) ; à l'Information culturelle : Michel Bélair (théâtre et cahier Culture), Julie Carpentier (pupitre), Paul Bennett (pupitre cahiers spéciaux et culturels du week-end), Stéphane Baillargeon (reporter), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma) ; à l'Information économique : Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Serge Truffaut (éditorialiste) ; à l'Information politique : Hélène Buzzetti et Nadia Sebati, Mélisande Simard (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (directeur de production), Michel Bernatchez, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Riopelle, Yannick Morin, Nathalie Zematis, Olivier Zaida. INFORMATION Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE Alexandre Gaudreau (coordonnateur à la promotion et à la sollicitation), Caroline Simard (responsable service à la clientèle), Nancy Beaulieu, Manon Blanchette, Nathalie Filion, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Stéphane Roger (contrôleur), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Ghislaine Lallier, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Monique Proteau, Danielle Ross.

ACTUALITÉS

ÉGALITÉ

SUITE DE LA PAGE 1

que leur ont réservées les différents partis en lice. «Il est important de dire clairement que ce sont des propos homophobes qui ont été tenus et qu'ils doivent être dénoncés. Cela dit, la commission se réjouit du fait que ces propos ont été dans les faits largement dénoncés», a commenté M. Dowd, en marge d'une conférence de presse pendant laquelle il a livré les grandes lignes du rapport de consultation du Groupe de travail mixte sur l'homophobie.

«Un mouvement semble se dessiner pour dire que l'homophobie n'a pas sa place au Québec et ça, c'est très encourageant. Même le secteur privé s'y est mis», a commenté pour sa part le président de Gai écoute et de la fondation Émergence, Laurent McCutcheon, qui a salué la décision de Corus de retirer son animateur des ondes. Il y a deux semaines, Louis Champagne avait insinué sur les ondes de CKRS, à Saguenay, que les employés des usines d'Alcan et de Price pourraient hésiter à voter pour Sylvain Gaudreault et son chef André Boisclair en raison de leur homosexualité.

Selon Laurent McCutcheon, qui agissait hier comme porte-parole des groupes communautaires du Groupe de travail mixte sur l'homophobie, le Québec a fait un pas de géant au cours des dernières semaines. Mais il y a encore beaucoup à faire et M. McCutcheon espère que les discours des politiciens seront moins timides dans les prochaines semaines. «Les partis politiques ont le sentiment de marcher sur des œufs. Ils hésitent, n'osent pas trop se prononcer. Et c'est dommage. C'est aussi dommage pour M. Boisclair parce que lui doit porter tout cela sur ses épaules alors qu'il n'est pas un militant et qu'il n'a pas à l'être.»

Les chefs de parti devraient toutefois trouver de nombreuses munitions dans le rapport rendu public hier par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse. Intitulé «De l'égalité juridique à l'égalité sociale», ce rapport brosse le portrait d'une minorité sexuelle qui continue à subir la discrimination au quotidien. Certes, en 35 ans, les victoires ont été nombreuses, pour culminer en 2005 avec la légalisation du mariage entre conjoints de même sexe. Mais cette égalité juridique récemment acquise n'a pas trouvé d'équivalent dans la société encore, montre le rapport de la commission.

Les communautés LGBT continuent d'avoir «peur du mépris, de l'isolement et de l'abandon», ce qui les pousse à vivre leur homosexualité de façon «cachée et inavouée». Ces craintes sont légitimes chaque jour par des comportements discriminatoires qui montrent bien que l'homophobie sévit encore, et ce, dans tous les domaines scrutés par le groupe de travail, au premier chef l'éducation, la santé et le travail. «On ne peut pas chiffrer l'homophobie, mais nous pouvons mesurer l'incidence d'événements homophobes, qui nous indique que l'homophobie existe dans tous les secteurs que nous avons identifiés», a dit M. Dowd.

Pour enrayer, le Québec doit se doter d'une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie axée sur la mise en œuvre d'une politique gouvernementale et d'un plan d'action musclé, recommande la commission. Ce plan devra en priorité cibler certaines lacunes sur les plans de la sensibilisation, de l'information ou de la formation. Une chaire de recherche constituera à cet égard un précieux soutien. Mais pour que ça marche, il faudra une volonté politique forte, prévient M. Dowd. Voilà pourquoi la commission recommande la nomination d'un ministre responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la fameuse politique à naître.

Malgré le débat relativement serein des derniers jours, les autorités auraient tort de ne pas presser le mouvement. Car la détresse est réelle. On estime que les jeunes homosexuels présentent des risques de six à seize fois plus élevés de faire une tentative de suicide que les jeunes hétérosexuels. Chez les jeunes filles, les lesbiennes font cinq fois plus de tentatives de suicide que les autres. «Le désespoir ressenté par trop de jeunes des minorités sexuelles à l'étape très sensible de leur «coming out» commande, à lui seul, l'urgence d'agir», lance Marc-André Dowd.

A ses yeux, agir dans le milieu de l'éducation paraît tout à fait prioritaire. Et ça commence dans les cours, les corridors et les classes des écoles primaires, prévient la commission. Une étude réalisée en 2002 auprès de la Commission scolaire de Montréal révélait que 89 % des intervenants du milieu scolaire constataient la présence d'homophobie. Les trois quarts disaient entendre des commentaires homophobes à l'école et 55 % dans la cour d'école. Le groupe de travail souhaite changer ce climat en proposant notamment des modèles plus positifs des communautés LGBT dans le matériel didactique destiné aux élèves.

Dans son rapport, la commission a mis en lumière plusieurs autres idées qui pourront servir de base aux rédacteurs de la politique. «Nous ne partons pas de zéro, il existe différentes mesures dont nous pouvons nous inspirer pour rendre plus efficace notre action contre l'homophobie», a rappelé M. Dowd.

Toutes ces suggestions ont été accueillies avec intérêt par le ministre de la Justice et procureur général, Yvon Marcoux, qui avait confié à la commission le mandat de présider les travaux du Groupe de travail mixte sur l'homophobie, en juin 2005. «Le gouvernement entend donner suite à la recommandation de la commission d'adopter une politique nationale de lutte contre l'homophobie», a mentionné le ministre Marcoux par voie de communiqué.

Québec solidaire, qui la veille encore dévoilait son intention de mettre en place une politique nationale de lutte contre l'homophobie au coût de dix millions, a aussi donné son appui aux propositions qui y sont formulées. «Non seulement la commission assoit les bases d'une stratégie nationale de lutte contre l'homophobie, mais elle propose également la mise en place d'une chaire de recherche portant sur le sujet. Elle insiste aussi sur la désignation d'un ministre responsable de la lutte contre l'homophobie. C'est exactement la direction qu'il faut prendre pour venir à bout d'une intolérance si répandue au Québec», a souligné Manon Massé, candidate dans Sainte-Marie-Saint-Jacques.

Le Devoir

CHAREST

SUITE DE LA PAGE 1

Le thème de la partition a été remis sur le tapis hier matin, lorsqu'un journaliste de *The Gazette* a interrogé Jean Charest au sujet de certaines de ses déclarations passées. En effet, dans son édition du 29 janvier 1996, ce journal avait cité des propos de M. Charest tenus lors de l'émission de télévision *Sunday Edition*, diffusée sur la chaîne BBS Television. «Si les séparatistes ont un droit à la dissidence, ils ne peuvent nier ce même droit aux autres», avait déclaré à l'époque M. Charest, chef du Parti conservateur à cette époque et ancien vice-président du camp du NON. Selon lui, cette question de la partition ferait inévitablement partie du «trou noir» dans lequel le Québec serait plongé si jamais le OUI l'emportait. «Il est loin d'être clair que le Québec n'est pas divisible. Je crois que les Cris et les Inuits auraient une très bonne cause» devant les tribunaux, avait-il clairement déclaré à l'époque. Hier, avant de diffuser son communiqué, il n'a pas formellement nié ces propos. Au contraire, en matinée à Gatineau, en réponse à la question sur la partition, il avait rappelé l'idée du «trou noir» si le Québec s'engageait dans la voie proposée par le Parti québécois. «Il est très difficile de savoir où l'on aboutirait avec ce projet», avait-il dit.

La loi 99

En fait, l'idée contenue dans le «lapsus» du premier ministre contreviendrait à une loi, la loi 99, mais aussi à une convention politique. Pour ce qui est de cette dernière, deux premiers ministres libéraux l'ont confirmée au tournant des années 90. Le premier ministre Daniel Johnson avait en effet déclaré en Chambre, quelques mois avant de perdre le pouvoir (18 mai 1994): «S'il y a un engagement que tous ceux qui sont élus contractent dès leur entrée en politique, c'est celui de défendre l'intégrité territoriale du Québec. Et je suis de ceux-là.» Trois ans plus tôt, le 27 août 1991, Robert Bourassa, répondant à une question du chef péquiste Jacques Parizeau, disait: «En 1980, lorsqu'on a tenu le référendum, on avait reconnu l'intégrité territoriale du Québec, et que les lois de 1867, 1871 et 1982 se trouvent à consacrer cette intégrité territoriale.»

Quant à la loi 99 «sur l'exercice des droits fondamentaux et des prérogatives du peuple québécois et de l'État du Québec», elle a été adoptée le 7 décembre 2000 en réponse à la loi fédérale sur la clarté et contient un chapitre sur le territoire québécois. Son article 9 se lit ainsi: «Le territoire du Québec et ses frontières ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de l'Assemblée nationale.»

Hier en soirée, à Nicolet, l'attaché de presse du premier ministre, Hugo D'amours, a rendu visite aux journalistes dans l'autobus afin de rappeler que les élus libéraux, sous la gouverne de Jean Charest, s'étaient opposés à l'adoption de cette loi. Mais, a-t-il insisté, les libéraux, avec en tête Jean Charest et la critique en matière constitutionnelle de l'époque, Benoît Pelletier (aujourd'hui ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes), avaient offert au

gouvernement Bouchard, pour éviter de «judicialiser ce qui est une question politique» d'adopter une «déclaration solennelle». Or, a souligné M. D'amours hier, ce projet de déclaration contenait «certains principes énoncés dans le projet de loi 99», notamment la «référence à l'intégrité territoriale du Québec». Le Devoir a tenté de joindre Benoît Pelletier hier, mais le porte-parole de ce dernier, Vincent Lamontagne, a expliqué que le ministre était en «activités électorales». Du reste, au moment d'écrire ces lignes, une réaction du chef péquiste André Boisclair avait été programmée pour plus tard en soirée.

Plan «O»

Par ailleurs, le chef péquiste a déclaré hier qu'il n'y aurait aucune incertitude au lendemain d'un prochain référendum sur la souveraineté si le OUI l'emportait. Aussi, la mise en œuvre d'un plan «O», comme celui que Jacques Parizeau avait conçu en 1995, serait donc inutile. Le plan «O» visait à constituer une réserve de 17 milliards en liquidités pour stabiliser les marchés financiers.

À cette somme s'ajoutait une cagnotte de 20 milliards amassée par le Mouvement Desjardins, la Banque Nationale et la Banque Laurentienne. Cette réserve de 37 milliards aurait servi à racheter les obligations du Québec après le référendum en cas de «vente de feu» sur les marchés financiers.

L'incertitude sera d'autant plus absente lors du prochain référendum qu'elle n'a pas été au rendez-vous en 1995. «Ceux qui voudraient agiter le drapeau de la peur, qu'ils se rappellent ce qui s'est passé en 1995», a fait valoir M. Boisclair. Personne ne pouvait prévoir le résultat du référendum. «Est-ce qu'on a vu de l'incertitude sur les marchés financiers? Est-ce que le gouvernement du Québec s'est retrouvé dans une situation plus difficile? Est-ce que les entreprises se sont retrouvées dans une situation plus difficile? Non, le cours de la vie s'est poursuivi.»

Qui plus est, le contexte est aujourd'hui bien différent de ce qu'il était en 1995. «Il n'y a plus de débat entre les formations politiques sur le droit du Québec à l'autodétermination, sur l'intégrité du territoire québécois, sur la capacité financière du Québec à faire la souveraineté», a soutenu M. Boisclair. Même Jean Charest, lors d'un séjour en Europe l'an dernier, a reconnu que le Québec avait les moyens financiers de faire la souveraineté, a rappelé le chef péquiste.

Au lendemain de la victoire électorale, le gouvernement péquiste s'attellera à s'assurer de la reconnaissance d'un Québec souverain sur le plan international. «On va investir au lendemain de notre élection. Le message sera clair. Il sera bien porté dans la communauté internationale», a-t-il dit.

Cette reconnaissance internationale, elle sera facilitée par le fait que le Parlement canadien a reconnu que les Québécois forment une nation, estime M. Boisclair.

Quant à la loi fédérale sur la clarté, qui impose une kyrielle de conditions pour que la souveraineté se réalise, elle a été contrée par la loi 99, laquelle affirme que c'est aux Québécois de décider de leur avenir et à l'Assemblée nationale de déterminer la question qui sera posée au référendum, juge M. Boisclair. L'accession du Québec à la souveraineté, «elle est

avant toute chose de nature politique», a-t-il souligné. La transition se fera de façon ordonnée, a-t-il réitéré, signalant qu'il y va de l'intérêt, non seulement des Québécois, mais des Canadiens.

Harper

The Gazette a aussi ressorti hier les déclarations de Stephen Harper sur le sujet en décembre 1995, alors qu'il était député fédéral pour le Parti réformiste. M. Harper soutenait que seuls les Québécois «pure laine» forment un peuple et qu'à ce titre, eux seuls pourraient se séparer. Comme ils ne constituent pas une majorité dans toutes les régions du Québec, cela conduisait inéluctablement à la partition du Québec. Averti que ces déclarations vieilles de 11 ans seraient rapportées, l'entourage de M. Harper a quand même refusé de les commenter hier, que ce soit pour les confirmer ou pour s'en dissocier.

Ces commentaires ne sont pas sans résonances avec le débat qui a conduit à l'adoption, en novembre dernier, d'une motion de la Chambre des communes reconnaissant que les Québécois «forment une nation au sein d'un Canada uni». La dimension ethnique de la motion, cristallisée par l'utilisation du mot «Québécois» dans sa version anglaise, avait conduit à la démission du ministre des Affaires intergouvernementales, Michael Chong.

Le 11 décembre 1995, Stephen Harper avait pris la parole à la Chambre des communes dans le cadre d'un débat sur le droit du Québec à l'autodétermination. Le futur premier ministre avait puisé sa définition du mot «peuple» dans le dictionnaire de droit *Black Law Dictionary* pour en conclure que tous les Québécois n'en formaient pas un.

Un peuple, selon cette définition, est un groupe d'individus devant non seulement partager une terre et une langue, mais aussi être «distinct des autres groupes par son origine et ses caractéristiques raciales». De là, M. Harper concluait que «de toute évidence, étant donné la constitution ethnique et socioculturelle de la société québécoise moderne, seuls les Québécois «pure laine» pourraient prétendre à être considérés comme un peuple. Même s'ils constituent une majorité de la population québécoise, ils ne constituent pas une majorité dans toutes les régions du Québec. Cela nous amène à un résultat curieux. Si les Québécois «pure laine» constituent un peuple, et s'ils ont le droit de se séparer, ils ne pourraient pas prétendre à l'intégrité territoriale.»

Plus loin dans son discours, M. Harper concluait que «le gouvernement du Québec devrait également reconnaître l'importance du fait qu'un grand nombre de Québécois se prononcent en faveur du fédéralisme. Pour l'instant, ils constituent encore la majorité mais, même s'ils n'étaient qu'une minorité à opter pour le Canada, cela constituerait, du point de vue de la démocratie, un fait important dont le gouvernement du Québec aurait à tenir compte.»

Interrogé à ce propos hier, Jean Charest a répondu: «Demandez à M. Harper ce qu'il en pense.» Mais lorsque *Le Devoir* a cherché à savoir si la position du premier ministre fédéral avait changé sur la partition du Québec depuis 1995, son porte-parole, Dimitri Soudas, s'est borné à dire hier: «Je n'ai rien à dire.»

Le Devoir

LIBBY

SUITE DE LA PAGE 1

Karl Rove, l'un des principaux conseillers du président George W. Bush, a également été identifié comme seconde source par des journalistes.

Mais M. Fitzgerald a confirmé hier que personne ne serait poursuivi pour la fuite. Seul M. Libby était pour avoir fourni, dans le cadre de l'enquête, un récit inexact de ses conversations avec trois journalistes en juillet 2003.

Vêtu d'un costume sombre, l'ancienne éminence grise de M. Cheney a accueilli le verdict assis, sans marquer de réaction. Son avocat, Ted Wells, a fait part de sa «profonde déception». Il entend désormais demander une révision du procès et, en cas de refus, engager une procédure d'appel.

M. Libby avait plaidé non coupable, expliquant que les inexactitudes contenues dans ses témoignages n'étaient dues qu'à sa mauvaise mémoire.

Après le verdict, le président Bush a fait part de sa tristesse, alors que le sénateur Barack Obama, candidat à l'investiture démocrate pour la présidentielle de 2008, a évoqué «un épisode honteux» illustrant «ce qui arrive quand la politique étrangère ou la sécurité nationale sont perverties par les tactiques politiques et l'idéologie».

«Le jugement signale indéniablement, au plus haut niveau du gouvernement Bush, un manque flagrant de considération dans la gestion des informations sensibles relatives à la sécurité nationale et une inclination à la calomnie contre les détracteurs de la guerre en Irak», a de son côté noté la présidente de la

Chambre des représentants, Nancy Pelosi.

«Il est temps que quelqu'un au sein du gouvernement Bush assume la responsabilité des efforts visant à manipuler les renseignements et à discréditer les adversaires de la guerre», a jugé pour sa part Harry Reid, chef de la majorité démocrate au Sénat.

Ce procès montre qu'un responsable de haut niveau, travaillant dans le bureau du vice-président, a fait obstruction à la justice et menti sous serment», a déclaré M. Fitzgerald à la sortie du tribunal.

Au cours de l'enquête, M. Libby avait expliqué sous serment avoir été surpris d'apprendre l'identité de Valerie Plame le 10 juillet 2003, alors que, selon l'accusation, il en avait discuté avec au moins neuf personnes tout au long du mois précédent.

Pendant le procès, la plupart de ces personnes, journalistes, membres du renseignement, responsables du gouvernement Bush, ont témoigné, révélant à l'occasion les liens étroits entre la presse et la Maison-Blanche, tissés autour de scoops savamment répartis et de fuites orchestrées.

Les audiences ont aussi levé un voile sur le fonctionnement ordinairement très opaque de l'équipe du vice-président, mettant notamment en lumière les efforts quasi obsessionnels pour discréditer toute critique de la guerre en Irak.

Après le verdict, l'un des jurés, Denis Collins, s'est présenté devant les caméras massées depuis des semaines devant le tribunal, pour expliquer comment le jury avait conclu à la culpabilité de M. Libby, tout en exprimant «une très grande sympathie».

«Cela a été dit un certain nombre de fois [pendant les délibérations]: qu'est-ce qu'on fait ici avec ce type? Où est [Karl] Rove? Où sont les autres types?», a expliqué M. Collins, alors qu'Hollywood prépare un film sur l'affaire.

BAUDRILLARD

Le Système des objets, son premier ouvrage, paraît en 1968, en pleine chienlit. Il enchaîne immédiatement avec *La Société de consommation*. Sa réputation est déjà établie, mais une cinquantaine d'autres livres et d'innombrables articles suivront, dont *Simulacres et simulations* (1981), *Amérique* (1986, avec Montréal en page couverture...) et cinq volumes d'un journal par aphorismes (*Cool memories*, de 1987 à 2005).

Ce tout ne forme pas vraiment un système et surtout pas une théorie générale de la société contemporaine. Seulement, la ligne de force de l'ensemble veut que, dans notre société où prolifère la communication, la signification et le sens forment une masse opaque réduisant le réel aux seuls signes autoréférentiels de son existence.

C'est cette idée de l'hyperréalité, déjà présente chez d'autres penseurs, que Baudrillard définissait comme «la simulation de quelque chose qui n'a jamais réellement existé». Il avait aussi résumé l'interrogation fondamentale de notre temps en retournant la célèbre formule de Leibniz («Pourquoi y a-t-il quelque chose plutôt que rien?») pour qu'elle devienne «Pourquoi y a-t-il rien plutôt que quelque chose?».

Il avait observé finement ce désert de la réalité en

En 2002, Wilson enquête pour le compte de la CIA au Niger pour déterminer si le régime de Saddam Hussein a tenté ou non d'y acquérir de l'uranium. Il conclut que rien ne permet d'étayer ce soupçon, mais son rapport n'est pas retenu par la Maison-Blanche, et George Bush affirme le contraire dans son discours sur l'état de l'Union en janvier 2003, moins de deux mois avant l'invasion militaire de l'Irak.

L'affaire éclate véritablement en juillet 2003 lorsqu'un éditeur conservateur, Robert Novak, révèle, en citant deux responsables du gouvernement Bush, que Joe Wilson est marié à une agente de la CIA, Valerie Plame. C'est elle, poursuit Novak, qui aurait suggéré que la mission au Niger soit confiée à son mari.

L'enquête menée par le procureur spécial, Patrick Fitzgerald, va frapper jusqu'au cœur de la Maison-Blanche. Libby est contraint à la démission. Quant à Karl Rove, conseiller politique de George Bush, il est soumis à une intense pression des procureurs avant d'être officiellement inculpé.

Personne n'a été inculpé pour avoir volontairement révélé le nom de Plame.

Les avocats de Plame et Wilson ont fait part de leur satisfaction après l'énoncé du verdict, en laissant entendre qu'ils ne souhaitaient pas en rester là.

«Les Wilson continueront à mener des actions en justice contre le vice-président Cheney, M. Libby, M. Rove et M. Armitage», ont affirmé leurs avocats.

Mais le procureur Patrick Fitzgerald a estimé que ce verdict marquait la fin de l'enquête sur ces fuites.

«Je n'envisage de prononcer aucune mise en inculpation supplémentaire, a-t-il dit. Nous retournons tous à notre travail de tous les jours.»

Agence l'Agence France-Presse et Reuters

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
Au lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☒ Place-des-Arts
Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.
Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en avvertir notre service à la clientèle. Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division de Groupe Québecor Inc., 500, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Évoçi de publication — Enregistrement n° 0658. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.